

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX**



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

<b>Pays : République Centrafricaine</b>	
<b>TITRE DU PROJET : Sécurité communautaire et appui aux institutions de justice et de sécurité pour une paix durable en RCA</b>	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</b></li><li>• <b>Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)</b></li><li>• <b>Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)</b></li></ul>	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b> <p>Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée, Ministère de la justice, de la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance; Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique; Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant; Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité nationale et de la réconciliation, Direction générale de la police; Direction générale de la gendarmerie; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies en Centrafrique (MINUSCA); organisations de la société civile telles que ONG ESPERANCE, le Think Tank PDWCAR, l'Association des femmes juristes de Centrafrique, les responsables des communautés de base (notamment les chefs des villages, chefs des quartiers et chefs des groupements ainsi que les responsables des sultanats, dans le cadre notamment des mécanismes de justice informelle prévue par la P, Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR), Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA), Confessions Religieuses.</p>	
<b>Durée du projet en mois<sup>1 2</sup>: 36 mois</b>	
<b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Préfectures de l'Ouham, Ouham Fafa, Nana-Grébizi, Ouaka, Haute-Kotto</b>	

<sup>1</sup> La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

<sup>2</sup> Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup>
- Initiative de promotion des jeunes<sup>4</sup>
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

**PNUD : \$ 2,900,000**

**ONU Femmes : \$ 710,000**

**UNODC : \$ 990,000**

**Total PBF : \$ 4,600,000**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

<b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche (40%) :</b>	<b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche* (40 %) :</b>	<b>PBF 3<sup>ème</sup> tranche* (20%) :</b>
PNUD : \$ 1,160,000.00	PNUD : \$ 1,160,000.00	PNUD : \$ 580,000.00
ONU Femmes : \$ 284,000.00	ONU Femmes : \$ 284,000.00	ONU Femmes : \$ 142,000.00
ONUDC : \$ 396,000.00	ONUDC : \$ 396,000.00	ONUDC : \$ 198,000.00
Total : \$ 1,840,000.00	Total : \$ 1,840,000.00	Total : \$ 920,000.00

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extraits) :**

Le projet vise à contribuer au renforcement des institutions de la sécurité et de la justice en RCA, notamment à travers le déploiement des FSI dans les zones ciblées, le renforcement des effectifs du système judiciaire, ainsi que la restauration du tissu social par des activités axées sur les besoins des populations et la consolidation de la confiance entre celles-ci et les acteurs judiciaires et sécuritaires, tout en soulignant le rôle fondamental des femmes et les jeunes dans la promotion de la sécurité, la paix et le développement.

L'action repose sur une complémentarité entre renforcement institutionnel (déploiement, professionnalisation, gouvernance, prévention de la corruption) et appropriation communautaire, afin d'améliorer la confiance entre populations et institutions. Une attention particulière est portée à la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, dans le respect des principes d'inclusion, de genre et de « do no harm », pour répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques des populations dans un contexte de fragilité prolongée.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Les consultations pour l'élaboration du projet ont débuté au troisième trimestre 2024 entre les agences récipiendaires, la composante police UNPOL, la section de Justice et affaires pénitentiaires et la section Réforme du secteur de la sécurité de la MINUSCA et les ministères impliqués. Ensuite

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>4</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

des consultations approfondies et élargies à d'autres entités se sont poursuivies particulièrement entre février et avril 2025. Ces échanges ont conduit à la formulation d'une initiative de renforcement de la sécurité communautaire dans les zones ciblées. Celle-ci repose sur une approche intégrée articulée autour de deux volets — justice et sécurité — et déclinée selon deux dimensions complémentaires : d'une part, l'appui institutionnel à travers le renforcement des effectifs et des capacités des institutions de l'État ; d'autre part, le soutien aux dynamiques locales de prévention des conflits et de promotion de la cohésion sociale.

Le projet a assuré une coordination étroite avec les partenaires techniques et financiers appuyant le secteur de la justice et de la sécurité, notamment la France, l'Union européenne, les États-Unis et Expertise France, ainsi qu'avec les ministères en charge du Genre, de la Justice, de l'Intérieur et de la Sécurité publique, y compris leurs directions et comités spécialisés (PSJ, aide légale, gendarmerie, police). Les Comités locaux de paix et de réconciliation (CLPR) ont également été associés. En parallèle, plusieurs institutions nationales et acteurs de la société civile ont été consultés, tels que le Barreau, l'ONG Espérance, et l'Association des femmes juristes de Centrafrique.

Les parties prenantes consultées ont souligné la nécessité de renforcer la sécurité à travers une présence accrue des autorités sur le terrain et l'augmentation des effectifs des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) afin de mieux couvrir les zones concernées. Elles ont également mis en avant le rôle clé des Comités locaux de paix et de réconciliation (CLPR) dans la facilitation des dialogues, ainsi que l'importance d'assurer une complémentarité effective entre les initiatives de justice et de sécurité. L'intégration du genre et la participation des jeunes ont été jugées essentielles, compte tenu de la faible représentation des femmes au sein des FSI et du besoin de renforcer la confiance entre institutions et population, en particulier la jeunesse. Ces échanges ont permis d'adapter les activités aux priorités locales et de garantir la mobilisation des capacités nécessaires à leur mise en œuvre.

L'engagement de la société civile centrafricaine reste un pilier essentiel de la consolidation de la paix, de la gouvernance et de la cohésion sociale dans un pays marqué par des décennies de crises politiques et sécuritaires. Selon un rapport du Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme en RCA (2023), plus de 300 organisations de la société civile sont actives dans des domaines variés tels que la défense des droits humains, la médiation communautaire, la lutte contre les violences basées sur le genre, et la promotion de la participation citoyenne. Ces organisations jouent un rôle majeur dans la sensibilisation des populations au processus électoral et au dialogue intercommunautaire, notamment dans des régions où l'État reste faiblement représenté. L'Union européenne et la MINUSCA appuient régulièrement ces initiatives par des financements et des formations, permettant à de nombreuses associations locales de renforcer leur capacité d'action. Toutefois, les acteurs de la société civile font face à des défis importants : manque de ressources, faible protection face aux menaces et violences, et difficulté à influencer durablement les décisions politiques. Malgré cela, leur engagement constitue l'un des rares leviers concrets pour promouvoir la réconciliation nationale et encourager une gouvernance plus inclusive en République centrafricaine.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>5</sup> : 2**

Spécifiez le pourcentage (**40,04%**) et le montant (**1,842,005 \$**) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à**

<sup>5</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

### **L'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>6</sup> :**

Le projet vise une transformation structurelle de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en RCA à travers des mesures concrètes et mesurables, agissant à la fois sur les institutions, les mécanismes communautaires, les pratiques professionnelles et les normes sociales. Il renforcera la présence des femmes dans la sécurité et la justice grâce au recrutement et à la formation de 500 nouveaux membres des FSI avec un quota d'au moins 35% de femmes (175), ainsi qu'à la formation de 40 nouveaux magistrats visant 50% de femmes. Il prévoit également des formations continues pour 250 FSI (35% de femmes) et 20 magistrats (50% de femmes) sur le genre, les droits humains, la prévention des VBG et la redevabilité, complétées par des mécanismes de plaintes accessibles et anonymes, la publication régulière des sanctions disciplinaires, l'adoption de protocoles contre le harcèlement sexuel et quinze missions d'inspection.

Au niveau local, les femmes et les jeunes seront intégrés de manière décisionnelle à hauteur d'au moins 35% dans les CLS et les CLPR, avec des rôles clairement définis dans la prévention des conflits, le dialogue communautaire et la prise de décision. Six « Cases de paix communautaire des femmes » (*Da ti Awali*) seront créées ou renouvelées comme espaces de leadership, de médiation et de cohésion sociale. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation toucheront au moins 10 000 personnes (60% de femmes) pour légitimer la participation des femmes à la sécurité et à la justice, et cinq cliniques juridiques communautaires accompagneront 3 000 bénéficiaires (50% de femmes) et traiteront 1 500 cas, dont au moins 30% liés aux VBG.

Une étude de référence, menée avec l'ICASEES et des organisations féminines de la société civile, établira les niveaux de participation des femmes dans la justice et la sécurité et leur accès à la justice, afin d'identifier les obstacles institutionnels et socioculturels et de disposer d'indicateurs de suivi sensibles au genre. ONU Femmes, en partenariat avec le PNUD, l'ONUDC et la MINUSCA, assurera le leadership genre et le contrôle du respect des quotas, de l'intégration effective des femmes et des jeunes, et de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, en particulier pour les dossiers de violences sexuelles et VBG, afin que la transformation se traduise par des résultats concrets et durables dans les localités ciblées.

### **Degré de risque du projet<sup>7</sup> : 1**

**Le projet teste-t-il de nouvelles approches :**  No

**Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité :** No

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>8</sup>) :** (1.2) État de droit

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :

**Pilier Paix/Effet 2 :** D'ici à 2027, les populations en RCA vivent dans un État de droit et accèdent à la justice, à la sécurité, et leurs droits humains sont promus et protégés.

<sup>6</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

<sup>7</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>8</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

**La priorité stratégique 2 du SRF (PBF) :** D’ici 2028, les institutions de l’état tant au niveau national que local, sont améliorées pour fournir les services clés liés à la justice, la sécurité et les droits humains.

**Alignement au Document de programme pays (CPD) du PNUD (2023 -2027) :** Produit 1.1 : L’espace civique et l’accès à la justice sont étendus aux plus vulnérables, notamment aux prisonniers et aux victimes de violations des droits humains, et l’État de droit et les droits humains sont renforcés conformément aux normes nationales, y compris en conformité avec la Politique sectorielle de la Justice, la loi sur l’aide légale et internationales.

**Alignement à la Note Stratégique d’ONU Femmes (2023-2027) :** Impact 1 : « Les femmes et les filles contribuent à l’instauration d’une paix durable et à l’amélioration de la résilience et jouent un rôle plus important dans ce domaine, et bénéficient de l’action humanitaire et de la prévention des conflits et des catastrophes » et Impact 2 : « Les femmes participent pleinement et équitablement à la prise de décision et les femmes et les filles bénéficient de lois, de politiques, de budgets, de services et d’institutions responsables qui tiennent compte des questions de genre ». Ce projet appuiera également la mise en œuvre du Plan National de la Résolution 1325.

**Alignement à la Note Stratégique d’ONUDC :** Cadre stratégique d’engagement avec les pays d’Afrique de l’Ouest de l’Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour la période 2024-2030 (le Cadre stratégique) qui sert également de base pour les interventions programmatiques en Afrique centrale, y compris en RCA en attendant la finalisation du Cadre stratégique d’engagement avec les pays de l’Afrique centrale en cours de préparation. Le Cadre stratégique susmentionné énonce les priorités et les actions qui guideront le travail de l’ONUDC en Afrique de l’Ouest et centrale pour relever les défis complexes de la criminalité organisée, du trafic de drogue, du terrorisme, de la corruption et des questions connexes, et pour renforcer la prévention du crime, améliorer la justice, améliorer l’état de droit et renforcer la résilience.

**Alignement au Plan de la MINUSCA 2023/2028 et à la résolution 2759 (les paragraphes 39 e) et 39 f)) :** Restauration durable de l’autorité de l’Etat y compris par la (re) déploiement du personnel judiciaire et des institutions judiciaires et sécuritaire et l’accès des communautés aux services délivrés par les institutions (re) déployées.

**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue :

**ODD 5 :** Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

**ODD 16 :** Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

**Type de demande :**

Nouveau projet :

Révision de projet :

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois :

**Changement de résultat / sujet :**

**Changement de l’allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :**

**Budget PBF supplémentaire :**  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

**USD XXXXX**

**Brève justification de la révision :**

	<p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	---

**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>AGENCE RECTIPIENDAIRE</b></p> <p><b>Nom :</b> Zahira Virani</p> <p><b>Signature :</b> [Redacted]</p> <p><b>Nom de l'agence :</b> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p><b>Date et visa :</b> 25 NOV 2025</p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p><b>Nom :</b> S.E. M. Dr. Arnaud Bfoubaye Abazène</p> <p><b>Signature :</b> [Redacted]</p> <p><b>Titre :</b> Ministre d'Etat de la Justice, de la Promotion des Droits de l'Homme et de la Bonne Gouvernance, Garde des Sceaux</p> <p><b>Date et visa :</b></p>
<p><b>AGENCE RECTIPIENDAIRE</b></p> <p><b>Nom :</b> Rachelle Anne-Marie Djeugoua-Mi</p> <p><b>Signature :</b> [Redacted]</p> <p><b>Nom de l'agence :</b> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p><b>Date et visa :</b></p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p><b>Nom :</b> S.E. M. Michel Nicole Nassin</p> <p><b>Signature :</b> [Redacted]</p> <p><b>Titre :</b> Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique</p> <p><b>Date et visa :</b> 2 DEC 2025</p>
<p><b>AGENCE RECTIPIENDAIRE</b></p> <p><b>Nom :</b> Sylvie Bertrand</p> <p><b>Signature :</b> [Redacted]</p> <p><b>Nom de l'agence :</b> Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)</p> <p><b>Date et visa :</b> 26.11.2025</p>	<p><b>Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBCO)</b></p> <p><b>Nom :</b> Elizabeth Spehar</p> <p><b>Signature :</b> [Redacted]</p> <p><b>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</b></p> <p><b>Date et visa :</b> 9 December 2025</p>
<p><b>Bureau du Coordonnateur Résident</b></p> <p><b>Nom :</b> Dr Mohamed AGAYOTA</p> <p><b>Signature :</b> [Redacted]</p> <p><b>Titre :</b> Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies</p> <p><b>Date et visa :</b> 03/12/2025</p>	

EK

M

MD

## **Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La République centrafricaine (RCA) est l'un des pays les plus fragiles au monde, confrontée à des décennies de conflits armés, de crises humanitaires récurrentes et d'un effondrement quasi-total des institutions étatiques dans plusieurs régions. Selon le rapport sur le développement humain 2025 du PNUD, Classée 188e sur 191 selon l'indice de développement humain, la RCA présente des indicateurs alarmants.<sup>9</sup>

L'enjeu central de la consolidation de la paix dans les zones ciblées (Ouham, Ouham-Fafa, Nana-Grébizi, Ouaka et Haute-Kotto) réside dans la restauration de l'autorité étatique et des infrastructures de l'État de droit, tout en réduisant l'influence des groupes armés. Il s'agit également de créer les conditions propices pour renforcer la confiance des populations locales envers les institutions publiques, notamment à travers le renforcement de la chaîne pénale, afin de rapprocher l'État des citoyens. Cela passe par le rétablissement de la sécurité, l'amélioration de l'accès à la justice de la population, la prévention de la corruption, et le renforcement de l'autorité étatique, en particulier pour les femmes, les jeunes et les enfants, et la cohésion sociale.

### **Contexte**

La RCA a été secouée par plusieurs crises politico-militaires ayant gravement affecté ses infrastructures, ses institutions et la vie de sa population. La crise de 2013, point culminant de décennies de frustrations politiques, économiques et sociales, a ainsi laissé des séquelles profondes, touchant tous les Centrafricains<sup>10</sup>. Par ailleurs, entre 2022-2021 une grave crise politico-sécuritaire, marquée par une résurgence des violences à l'approche et après l'élection présidentielle du 27 décembre 2020, a secoué le pays. Ces crises ont entraîné des violations massives des droits humains, exacerbant les tensions communautaires et aggravant la précarité économique. L'effondrement de l'État, accentué par une gouvernance fragile et une répartition inégale des ressources, a renforcé chez les populations un sentiment de marginalisation et d'exclusion.

La crise la plus récente de 2020-2021 était déclenchée à l'approche des élections présidentielles, par une coalition de groupes armés (CPC)<sup>11</sup> qui contrôlaient déjà une grande partie du territoire centrafricain et qui a lancé une offensive majeure contre le gouvernement, y compris jusqu'aux portes de Bangui. Ainsi, cette période a marqué une intensification du conflit en RCA, avec une insurrection armée contre le gouvernement, une contre-offensive

<sup>9</sup> Rapport sur le développement humain 2025 du PNUD : <https://hdr.undp.org/>

<sup>10</sup> Il faut noter que, de 2016 à 2019, la violence a augmenté, atteignant un pic en 2018 avec plus de 1 200 incidents violents. L'élection présidentielle de décembre 2020 a déclenché une nouvelle vague de conflits. Cf. Analyse diagnostique de la sécurité, État de droit et Gouvernance in *Plan national de développement (PND) de la République centrafricaine 2024-2028* : « Du relèvement au développement inclusif durable de la République centrafricaine, 2024, p.7.

<sup>11</sup> Coalition des Patriotes pour le Changement

militaire entraînant ainsi l'accentuation des violations des droits humains, une crise humanitaire aggravée et un renforcement de la présence des forces étrangères.

Après la crise sécuritaire ayant suivi les élections dans de nombreuses zones grâce à l'appui de la MINUSCA, des partenaires onusiens et des interventions des partenaires techniques et financiers. On observe une diminution des offensives des rebelles, une meilleure sécurisation des principaux centres urbains et une reprise progressive de la circulation sur plusieurs axes routiers stratégiques, rendue possible par des patrouilles robustes, des bases temporaires avancées, des mécanismes d'alerte précoce et des escortes terrestres et aériennes. La MINUSCA a également renforcé la protection des civils via des opérations de dissuasion ciblées, des médiations locales et un appui logistique aux autorités pour rétablir l'ordre public, ce qui a contribué à réduire l'intensité et la fréquence de certains incidents graves et à améliorer l'accès humanitaire.

En parallèle, les Nations Unies ont soutenu l'extension de l'autorité de l'État à travers le redéploiement progressif de la police, de la gendarmerie et de la justice, l'appui aux juridictions (y compris des audiences foraines) et la relance d'initiatives DDR/PNDR et de réduction de la violence communautaire favorisant la réintégration locale des ex-combattants. Cet appui s'est combiné à un accompagnement des processus politiques et électoraux, ainsi qu'au suivi des droits humains et au renforcement des mécanismes de redevabilité. Pris ensemble, ces efforts ont permis de consolider des gains tangibles en matière de sécurité, de restaurer progressivement la confiance des populations et de créer des conditions plus propices à la reprise des services publics et au dialogue local.

Les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham-Fafa, de la Nana-Grébizi, de l'Ouaka et de l'Haute-Kotto zone géographique cible du projet, continuent de faire face à des défis complexes en matière de protection des civils, de sécurité, de justice, entraînant ainsi de grands défis au niveau humanitaire, de la gestion des conflits ainsi qu'au niveau de la cohésion sociale de la consolidation de la paix.

En 2024, la situation sécuritaire dans cette zone est restée volatile, marquée par des affrontements entre les forces nationales et divers groupes armés. L'exploitation des rapports sur la situation des droits de l'homme fait ressortir le fait que ces préfectures ont été particulièrement touchées, représentant respectivement 39 % et 18 % des exactions commises dans la région de Yadé.<sup>12</sup> Les groupes armés, y compris ceux signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (APPR-RCA) signé en 6 février 2019 notamment l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), continuent d'être responsables d'atteintes aux droits de l'homme, affectant les populations locales. Par ailleurs, 898 cas d'arrestations arbitraires ont été documentés entre janvier et septembre 2024, principalement dans les préfectures du Haut-Mbomou, de la Haute-Kotto, de la Ouaka et de la Nana-Grébizi.<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> MINUSCA Note D'information Trimestrielle Sur La République Centrafricain Janvier – Mars 2025: [https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/ddh\\_-\\_rapport\\_trimestriel\\_janvier\\_a\\_mars\\_2025\\_final.pdf](https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/ddh_-_rapport_trimestriel_janvier_a_mars_2025_final.pdf)

<sup>13</sup> Données du Service de la justice et de l'administration pénitentiaire de la MINUSCA, 2025

En ce qui concerne la justice, il est utile de mentionner que, ces zones dont la densité est estimée à plus de 1,4 millions d'habitants en 2024, par l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES) (Ouham Fafa : 239,157 ; Ouham : 329,645; Nana Gribizi :232, 205 ; Ouaka : 449,412 et Haute Kotto : 144,289) sont faiblement couvertes par les institutions judiciaires. Toutefois, les décrets N° 25.205 instituant et fixant les sièges, les ressorts et la composition des Cours d'Appel et celui N° 25.206 instituant et fixant les ressorts des Tribunaux de Grande Instance sont venus renforcer le maillage géographique et la proximité des juridictions dans la zone d'intervention du projet avec la création de deux nouvelles cours d'appel et de 6 TGI. Ces zones étant des zones de retour, il est utile de considérer que la densité continuera de croître les prochaines années. En attendant la mise en application du nouveau décret, les services judiciaires eux peinent à fonctionner correctement dans ces zones. 5 tribunaux de grande instance y sont déployés avec des effectifs largement inférieurs au minimum requis pour le fonctionnement d'un tribunal de grande instance<sup>14</sup>. Dans l'ensemble ces 5 tribunaux comptent 8 magistrats. Ce qui implique un ratio d'un magistrat sur 175,000 habitants répartis sur des vastes régions sans voies de communication adéquates.

En application des standards internationaux pour un procès juste et équitable qui exigent la séparation des fonctions de poursuite et de jugement, 3 des 5 tribunaux de grande instance sont incapables de tenir des procès pénaux faute d'effectifs en magistrats, car ne disposant que d'un seul magistrat obligé de combiner les fonctions judiciaires<sup>15</sup>.

A ces défis s'ajoutent la question déontologique et de redevabilités. En 2024, deux de ces 5 tribunaux sont restés fermés car le personnel judiciaire s'absentait dans la zone sans raison valable. Ainsi, le tribunal de grande instance de Batangafo (Ouham) est resté fermé pendant 10 mois et celui de Kaga Bandoro pendant 7 mois pendant toute l'année 2024, suite à des absences injustifiées du personnel judiciaire dans la zone.<sup>16</sup>

Les conflits armés récurrents ont profondément perturbé le tissu social et exacerbé les inégalités entre les genres. Les femmes, bien que souvent en première ligne en tant que victimes de violences sexuelles, de déplacements forcés et de marginalisation économique, jouent également un rôle crucial dans la cohésion communautaire et la résilience des familles. Toutefois, leur participation effective aux processus de paix, de réconciliation et de prise de décision demeure largement limitée, en raison de normes sociales discriminatoires, d'un accès restreint à l'éducation et aux ressources, et d'un manque de représentativité dans les instances politiques et sécuritaires.

---

<sup>14</sup> L'article 26 de la loi numéro 95.0010 portant organisation judiciaire subdivise les TGI de la RCA en trois classes. Les TGI de 1ère et 2ème classe comprennent : 1 président et 1 ou plusieurs vice-présidents, 1 ou plusieurs juges d'instruction, des juges, 1 procureur et 1 ou plusieurs substituts, soit plus de 7 magistrats par juridiction. L'article 29 de cette loi prévoit que les TGI de 3ème classe (la plus basse) comptent l'effectif suivant : 1 président, 1 juge d'instruction, 1 procureur et 1 substitut du procureur, soit 4 magistrats par juridiction.

<sup>15</sup> Le rapport annuel de la MINUSCA sur le déploiement des juridictions en 2024

<sup>16</sup> Données du Service de la justice et de l'administration pénitentiaire de la MINUSCA, 2025

## **La coproduction de la sécurité pour une meilleure protection des civils**

L'analyse des conflits en RCA montre que les défis à relever sont multiples, particulièrement dans les zones cibles du projet (Ouham, Ouham Fafa, Nana Gribizi, Ouaka et Haute-Kotto). D'un point de vue géographique, la contiguïté territoriale des cinq préfectures favorise le brassage des populations et offre des opportunités d'échanges en même temps qu'il pose des défis du vivre-ensemble. La succession de crises que la RCA, connue depuis plus de trois décennies a eu raison de la cohabitation pacifique d'antan entre chrétiens et musulmans exacerbant de facto les conflits existants. Ces préfectures sont également des zones de retour des personnes déplacées et réfugiés, à l'instar du pays<sup>17</sup>.

Un facteur de conflits qui a milité en faveur de la sélection de ces zones géographiques concerne la présence continue des groupes armés qui mènent des activités criminelles (braquages, pillages, taxations illégales, violences sexuelles, etc.) et instrumentalisent des clivages ethniques et religieux. De violents affrontements et des tensions intercommunautaires alimentés par les groupes armés évoqués plus haut ont ainsi continué dans ces zones malgré des progrès notables dans l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) signé en 2019, et de la Feuille de route commune pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

En avril 2025, l'État centrafricain a conclu un nouvel accord de paix avec deux groupes armés — les Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R) et l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC) — qui s'étaient auparavant retirés de l'APPR. Cet accord vise à renforcer la sécurité dans les zones concernées et à progresser vers une paix durable. Toutefois, sa mise en œuvre reste fragile, en raison notamment de l'héritage de la crise électorale de 2021, qui a profondément bouleversé le paysage politique et sécuritaire du pays. Ces tensions persistantes continuent d'alimenter des violences armées dans les zones d'influence des deux groupes, compromettant la confiance entre les parties prenantes et ralentissant l'application effective des engagements.

La réforme du secteur de la sécurité initiée, y compris avec l'instauration d'une approche de police de proximité en 2019, a permis quelques avancées dans la relation entre les forces de sécurité et les communautés locales. Cependant, la faiblesse structurelle des institutions et l'insuffisance de ressources ainsi que le manque de professionnalisme des FSI compromettent la pérennité de ces progrès. Ce cercle vicieux, où la faible autorité de l'État entraîne un manque de confiance<sup>18</sup> qui, en retour, fragilise encore plus les institutions, est un frein important à la stabilité. Aussi, l'émergence de groupes armés et l'accueil favorable qu'ils reçoivent parfois dans l'arrière-pays illustrent la rupture de confiance entre les populations et leurs autorités. Par ailleurs, l'activité des groupes armés sur plusieurs années et les offensives

---

<sup>17</sup> En effet, selon la matrice de suivi de déplacements d'OIM datant d'août 2024, il est dénombré un total de 4 039 349 individus affectés, y compris 467 066 personnes déplacées internes (PDI) (12% de la population déplacée), 2 256 970 retournés anciennes PDI (56%), 531 919 retournés de l'étranger (13%) et 783 394 réfugiés (19%). En décembre 2024, le nombre total de PDI en RCA était estimé à 469 342 individus, dont une proportion significative se trouvait dans les préfectures de l'Ouham et de la Nana-Grébizi.

<sup>18</sup> D'après les données des sondages réalisés par *Harvard Humanitarian Initiative (HHI)* dans le cadre d'un ancien projet conjoint d'appui à l'État de droit PNUD-MINUSCA.

menées contre eux, la porosité des frontières et la faiblesse ou absence de mécanismes d'alerte précoce appropriés a également eu un impact considérable sur la circulation des armes dans ces préfectures.

En raison de la multiplicité des interventions menées par les acteurs nationaux et internationaux en RCA, et de la nécessité d'accompagner efficacement les communautés dans la gestion des crises passées, les autorités locales ont souvent mis en place différents mécanismes communautaires d'alerte, de veille ou de médiation. Ces initiatives, bien que mobilisées de manière circonstancielle, jouent un rôle central dans la gestion des tensions en milieu rural.

Toutefois, une articulation plus structurée reste nécessaire entre les Comités locaux de sécurité (CLS), créés dans le cadre de l'approche de police de proximité avec les Forces de Sécurité Intérieure (FSI), et les Comités locaux de paix et de réconciliation (CLPR), issus des accords de l'APPR mais sans représentation des FSI. Le projet réalisera donc un diagnostic approfondi afin d'identifier les mécanismes les plus pertinents et dynamiques, et de favoriser des synergies concrètes entre CLS et CLPR. L'objectif est de renforcer leur complémentarité et de les rendre pleinement opérationnels dans le cadre des activités du projet, afin d'améliorer la capacité collective de prévention et de réponse aux crises dans les zones d'intervention.

### **La situation de la police et la gendarmerie dans les zones concernées**

#### **Perception des forces de sécurité intérieure par les communautés**

En République centrafricaine, la perception des forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie) reste contrastée. Selon une enquête Afrobarometer (Round 9, 2022), environ 48 % des citoyens déclarent faire confiance "quelque peu" ou "beaucoup" à la police, tandis que 50 % expriment une faible confiance ou aucune confiance. Les répondants évoquent, parmi les raisons de méfiance, la lenteur d'intervention, la perception de corruption et la crainte d'abus. Néanmoins, dans certaines zones urbaines, notamment à Bangui, la présence accrue de patrouilles est perçue comme un facteur dissuasif contre la criminalité, ce qui renforce localement l'appréciation des forces. Ces perceptions varient fortement entre zones urbaines et rurales, et sont également influencées par la coexistence avec d'autres acteurs sécuritaires tels que les forces internationales (MINUSCA) et les groupes armés.<sup>19</sup>

#### **Réputation en matière de respect des droits des populations**

En matière de droits humains, les forces de sécurité intérieure en RCA font face à des critiques persistantes. Le rapport 2024 du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) sur la situation des droits humains en RCA indique que, malgré certaines formations aux droits humains dispensées aux forces de sécurité par la MINUSCA et l'UE, des cas d'arrestations arbitraires, d'extorsions et de mauvais traitements ont été documentés en 2023, notamment dans le contexte d'opérations contre des groupes armés. Le rapport note cependant des progrès ponctuels dans la discipline et la reddition de comptes, avec quelques enquêtes internes ouvertes suite à des plaintes. La réputation globale

---

<sup>19</sup> OHCHR & MINUSCA, *Rapport sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine*, mars 2024.

reste fragile, la population exprimant encore des réserves quant à l'impartialité et au respect systématique des droits fondamentaux<sup>1</sup>.

Le Gouvernement centrafricain est résolument engagé dans une réforme profonde de son secteur de la sécurité et de la défense, s'appuyant sur des documents stratégiques essentiels tels que le Plan National de Défense, la Politique Nationale de Sécurité 2022-2027, la Stratégie Nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité (SNRSS) et la Politique Nationale de Gestion des Espaces Frontaliers (PNGEF).

Pour les Forces de Sécurité Intérieure (FSI), le Gouvernement a annoncé le recrutement, la formation et l'équipement de nouveaux agents, en mettant l'accent sur la police de proximité instaurée en 2019. La coordination entre le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) et les autres organes de sécurité sera renforcée, et un système rigoureux de suivi-évaluation sera mis en place pour mesurer l'atteinte des objectifs. Le Plan National de Développement (PND), à travers son produit 1.1.1, vise à former et déployer 1 573 policiers et gendarmes entre 2023 et 2028 sur l'ensemble du territoire.

Selon les standards internationaux en matière de sécurité communautaire, un ratio de 1 policier pour 400 à 500 citoyens est recommandé pour garantir la sécurité des populations, renforcer la présence de l'État et créer un sentiment de confiance et de protection. Toutefois, en 2019, la RCA comptait seulement 1 policier/gendarme pour 1 560 habitants, soit bien en deçà des normes. Entre 2017 et 2023, les effectifs ont certes augmenté, passant de 2 600 à 10 000 pour la police et de 2 800 à 8 000 pour la gendarmerie, mais la plupart sont cantonnés à Bangui.

Au 31 mai 2024, seuls 1 886 agents étaient déployés en dehors de la capitale contre 6 828 à Bangui (dont 23 % de femmes). Cette concentration géographique crée un déséquilibre majeur, laissant de vastes zones sans maillage sécuritaire effectif. En outre, le recrutement centralisé à Bangui limite la représentativité sociogéographique au sein des forces, et l'absence d'une direction chargée des études, de la planification et du suivi stratégique au sein du MISP nuit à la planification efficace des déploiements. Dans les régions concernées, on compte actuellement 587 membres des forces de sécurité, dont 407 gendarmes et 180 policiers, pour une population estimée à environ 1,4 million d'habitants.

Actuellement, dans les régions ciblées, la police centrafricaine affiche les ratios suivants :

Préfecture	Nombre d'habitants	Nombre des FSI	Ratios
Ouaka	459,412	188 (128 Gendarmerie – 60 Police)	1 : 2443
Ouham	329,645	116 (76 Gendarmerie – 40 Police)	1 : 2841
Nana-Gribizi	232,205	125 (100 Gendarmerie – 25 Police)	1 : 1857
Ouham-Fafa	239,157	89 (59 Gendarmerie – 30 Police)	1 : 2687
Haute-Kotto	144,289	81 (56 Gendarmerie – 25 Police)	1 : 1781

Dans les régions ciblées par le projet, les ratios de présence policière et gendarme sont bien en deçà des normes, et les populations locales se retrouvent contraintes de chercher elles-mêmes des solutions à leurs besoins de sécurité. La présence persistante de groupes armés accentue encore cette pression sur les FSI, éloignant davantage les forces des communautés.

Enfin, en conformité avec les engagements pris dans le cadre du processus de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement (DDRR) issu du Forum de Bangui de 2015, et tel que prévu dans l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) signé en 2019, 10 % du recrutement des nouvelles forces de sécurité devraient être réservés aux ex-combattants. Cette mesure vise à favoriser leur réintégration socio-professionnelle, renforcer la confiance entre les communautés et les institutions, et contribuer durablement à la consolidation de la paix.

### **La police de proximité**

La police de proximité est mise en œuvre en RCA depuis 2017. Elle se base sur plusieurs documents officiels dont la politique nationale de sécurité du 04 novembre 2016 et la politique ministérielle de police de proximité, modèle centrafricain de police de proximité (PPMC) et la stratégie nationale de la réforme du secteur de sécurité (SNRSS) du 10 mars 2017. L'implémentation de l'approche de la Police dans les communautés<sup>20</sup> en RCA se matérialise par la mise en place et l'opérationnalisation de comités locaux de sécurité (CLS) - constitués de FSI, des autorités administratives locales, des élus au niveau local, des OSC, des leaders communautaires, religieux et d'opinion, des jeunes, des femmes -, comme mécanisme d'alerte précoce visant la coproduction de la sécurité afin de renforcer la protection des populations au niveau local.

Dans ce cadre, des CLS ont été créés et mis en place dans certaines villes telles que Bambari, Berberati, Bangui, Sibut, Bouar. En leur qualité de mécanismes locaux de prévention et résolution des problèmes de sécurité, de contribution à la lutte voire à la répression de la criminalité et par extension à la consolidation de la paix, ces CLS serviront valablement au compte de ce projet à favoriser la cohésion sociale, à asseoir un climat plus stable et à placer les communautés des localités cibles au centre dans la production de la sécurité et la protection effective des personnes, en particulier les plus vulnérables.

Ces CLS seront complémentaires aux Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) qui eux, créés par l'APPR, sont mis en place pour la prévention et la gestion des conflits communautaires.

### **L'accès des populations à la justice, le rapprochement de la justice des justiciables et la lutte contre l'impunité des violations des droits humains essentiels à la prévention et résolution des conflits.**

La persistance de l'impunité pour les violations des droits humains et la faiblesse des institutions judiciaires constituent des facteurs majeurs de résurgence de la violence. Bien que des efforts aient été entrepris pour réformer le secteur de la justice et de la sécurité à travers des politiques nationales et les stratégies nationales telles que le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA 2017-2023), et le Plan national de développement (PND) 2024-2028, l'incapacité des tribunaux à rendre des jugements

---

<sup>20</sup> La police de proximité, loin d'être une autre police, est plutôt une approche, une manière de travailler, d'appréhender les problèmes de sécurité, de les analyser, d'impliquer la communauté dans l'édification et la coproduction de sa propre sécurité et d'intégrer davantage les forces de sécurité dans la communauté voire de les réconcilier avec la population en vue de gérer et de circonscrire les problèmes sécuritaires.

équitables et en temps opportun renforce la méfiance des populations envers la justice moderne. Cette méfiance s'étend également au système de justice formelle, perçu comme inopérant et inaccessible, surtout par rapport aux autres formes de justice (justice coutumière et informelle), bien que ces derniers ne soient pas exempts de critiques (discrimination, manque de formation et respect limité des droits fondamentaux).

Bien qu'il y ait eu une reprise progressive des activités juridictionnelles qui était anéantie depuis la crise de 2013 dans plusieurs ressorts, l'administration de la justice reste problématique dans la plus grande partie du territoire national. Au cours de l'année 2024, la situation du (re) déploiement du personnel judiciaire et du fonctionnement des institutions judiciaires en dehors de Bangui se présente comme suit :

#### Sur le plan quantitatif :

- En moyenne, 19 juridictions ont été opérationnelles sur les 25 juridictions en dehors de Bangui (76 %) ;
- 18 juridictions ont été opérationnelles au moins pendant 8 mois au cours de l'année, dont 15 au moins pendant 11 mois. 12 d'entre ces 15 juridictions ont fonctionné pleinement (c'est-à-dire pendant 12 mois) ;
- 6 juridictions sur les 25 (24%) sont restées fermées pendant plus de la moitié de l'année. Il s'agit des tribunaux de grande instance (TGI) de Ndélé (fermé pendant 12 mois), de Batangafo (fermé pendant 10 mois), de Mobaye (fermé pendant 9 mois), d'Obo (fermé pendant 7 mois), de Kaga-Bandoro (fermé pendant 7 mois) et de la Cour d'appel de Bambari (fermée pendant 6 mois) ;
- Le taux moyen de présence au poste du personnel judiciaire au sein des juridictions en dehors de Bangui a connu une amélioration de 3,3% en 2024 (taux moyen de présence de 57,3 %) comparé à 2023 (taux moyen de présence de 54%). Les magistrats ont été les plus présents au poste (avec un taux moyen de présence de 67,4%) que les greffiers et secrétaires (avec un taux moyen de présence de 45 %) ;
- Le taux moyen d'absences injustifiées a connu une baisse de 2,5% en 2024 (taux moyen d'absences injustifiées de 17,5 %) comparé 2023 (taux moyen d'absences injustifiées de 20 %).

#### Sur le plan qualitatif :

- En moyenne, 13 juridictions (contre 12 en 2023) sur les 25 (52 %) tiennent mensuellement des audiences pénales, soit une hausse de 4 % ;
- Des sanctions disciplinaires (suspensions, révocations, abaissement d'échelons) ont été prises contre 7 magistrats (re)déployés en dehors de Bangui (11% de l'effectif des magistrats nommés en dehors de Bangui), accusés de ne pas se conformer à la charte d'éthique et de déontologie des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, y compris pour certains pour non-respect de l'obligation de résidence dans le ressort de leurs juridictions. Ceci représente une évolution majeure dans le renforcement de la discipline et du fonctionnement des services judiciaires déployés en dehors de Bangui ;

- 22 des 23 TGI existants en dehors de Bangui (environ 96 %) ont fonctionné avec un effectif (36 magistrats) inférieur au minimum prévu par la loi (88 magistrats, en raison de 4 magistrats minimum par TGI). 8 d'entre ces TGI (environ 35%) ont fonctionné avec un effectif ne permettant pas de mener un procès pénal de manière équitable, notamment en assurant la séparation des fonctions de poursuite et de jugement.

En 2024, 36 magistrats étaient effectivement déployés en dehors de Bangui, dans les 22 tribunaux de grande instance sans considérer le cas où certains d'entre eux étaient temporairement absents à leur poste. Selon les statistiques de l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES), les 19 préfectures dans lesquelles les 22 TGI sont déployés comptent un peu plus de 4 millions d'habitants. Cela ramène donc à un ratio d'un magistrat pour plus de 100,000 habitants généralement établis sur des vastes étendus géographiques et sans voies adéquates de communication. Dans 5 préfectures, le ratio est de plus de 200,000 habitants par magistrat. Cette situation illustre le défi que rencontre la population centrafricaine à accéder aux institutions judiciaires.

A la situation sécuritaire toujours préoccupante dans l'arrière-pays expliquant en partie l'absence du personnel judiciaire dans les juridictions, s'ajoutent les problèmes de gouvernance dans l'appareil judiciaire et, également, le refus de certains magistrats de regagner leurs postes et ce, sans raison valable et sans conséquences en termes de sanctions véritables de la part de leur hiérarchie. Ce fossé persistant entre les acteurs de la justice formelle et la population, a des conséquences sur les perceptions de cette dernière et sa capacité à faire/refaire confiance au système judiciaire dans son ensemble. Aussi, dans plusieurs ressorts des Tribunaux de Grande Instance (TGI), l'absence d'OPJ et de FSI de manière générale ne facilite pas la conduite des enquêtes et le bon fonctionnement de la chaîne pénale. Le système pénal souffre d'un déficit de personnel qualifié et représentatif, d'une surpopulation carcérale et d'une législation incomplète, compromettant l'accès à la justice et augmentant le risque de violations des droits humains. Au niveau de la représentativité, il y a à peine 9,8 % des femmes dans la magistrature, 5 % parmi les avocats et 35,5 % parmi les greffiers, environ 13,2 % des femmes parmi les gendarmes (officiers de police paramilitaires) et 26,4 % au sein de la police. La représentation des femmes à la CPS est similaire à celle des tribunaux nationaux ordinaires. De plus, que ce soit au sein des forces de sécurité intérieure ou dans la magistrature, les femmes occupent généralement des postes subalternes et très peu accèdent à des postes de décision. Cela contredit la loi sur l'égalité des sexes en vigueur depuis novembre 2016, qui prescrit un quota minimum de 35 % de représentation féminine dans tous les organes décisionnels.

Par ailleurs, les services judiciaires et sécuritaires, mal coordonnés et insuffisamment encadrés, n'ont pas su répondre aux besoins des communautés locales, alimentant ainsi une méfiance à l'égard de l'État. En outre, le sentiment d'impunité s'accroît, car les auteurs de crimes échappent aux poursuites dans un système pénal dysfonctionnel, aussi caractérisé par une lenteur des procédures, un manque de concertation entre les acteurs judiciaires, et une faible qualité des décisions.

Dans ces localités, les violences basées sur le genre (VBG) et les violences sexuelles continuent également d'augmenter et les structures de sécurité comme l'UMIRR (Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles) manquent de déploiement en dehors de Bangui. En effet, l'accès des survivantes et survivants à la justice reste très timide malgré les services d'assistance judiciaire mis en place pour eux (25 structures d'assistance juridique réparties dans 06 Régions du pays selon la cartographie des services VBG réalisée en 2022). Les survivants ont moins recours à cause entre autres de l'éloignement des tribunaux, de la peur des représailles, la lenteur dans les procédures de traitement des dossiers, la non-gratuité du certificat médical, l'ignorance du fait de l'analphabétisme dominant chez les femmes, du respect des normes socio culturelles, de la méconnaissance des textes et la faible application des textes juridique protégeant les femmes et les filles.

La stratégie de genre sera consolidée par une approche intégrée incluant les hommes et les garçons non seulement comme acteurs de changement, mais également comme survivants potentiels des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG). Le projet développera une réponse globale aux VSBG articulée autour de trois volets : (i) assistance juridique à travers les cliniques d'aide légale et le soutien des avocats ; (ii) soutien psychosocial via un partenariat renforcé avec les OSC spécialisées ; et (iii) prise en charge médicale grâce à un mécanisme de référencement vers les structures de santé. Des indicateurs spécifiques permettront de mesurer la participation des hommes et des garçons dans la prévention, la dénonciation et le suivi des cas de VSBG.

Selon le rapport GBVIMS de 2024, seulement 14 % des 17 167 survivants de violences basées sur le genre (VBG) ayant exprimé un besoin d'accès à la justice ont effectivement pu en bénéficier, révélant un écart alarmant entre les besoins exprimés et la réponse judiciaire disponible. Cette situation est particulièrement préoccupante dans les préfectures de Nana-Gribizi, Ouham et Ouham-Fafa, identifiées dans le rapport GBVIMS 2024 comme des zones à forte prévalence de VBG. Les données révèlent notamment 670 cas à Kaga-Bandoro (Nana-Gribizi), 437 à Bossangoa, 69 à Nana-Bakassa, 482 à Bouca, 465 à Markounda (Ouham), et 245 à Batangafo (Ouham-Fafa). Dans ces localités, 95 % des survivants sont des femmes et des filles, souvent confrontées à des obstacles multiples – géographiques, économiques, sociaux et culturels – pour accéder à la justice et aux services de prise en charge. Ces chiffres soulignent l'urgence de renforcer les mécanismes communautaires de prévention, de protection et de réponse, notamment à travers la mise en place d'infrastructures de paix sensibles au genre, le déploiement de services juridiques de proximité, et la mobilisation des acteurs communautaires pour briser le silence, restaurer la confiance, et garantir une justice équitable et accessible à toutes et à tous.

Par ailleurs, le Barreau, très affaibli, n'est représenté qu'à Bangui, ce qui fait que les populations en région n'ont quasiment pas accès à une aide juridique et ne sont pas conscientes de leurs droits devant les juridictions. L'évaluation du Barreau de la République centrafricaine montre une faiblesse démographique, marquée par la petite taille du groupe des avocats eu égard à l'importance du marché du droit, sur le plan national et sous-régional : on compte approximativement 200 avocats pour six millions d'habitants. Le Barreau est

aussi faiblement féminisé. La situation de fait du Barreau ne correspond pas à la situation juridique : s'il existe de jure trois Barreaux, seul celui de Bangui est opérationnel, et fait office d'Ordre national. Sur ce marché spécifique, le droit à l'avocat reste virtuel, surtout en ce qui concerne les populations rurales pour lesquelles l'accès à la justice et aux prestations de service juridique est théorique.<sup>21</sup> Les avocats centrafricains sont peu nombreux et vivent essentiellement de dossiers plutôt lucratifs pris en charge à Bangui, de l'assistance judiciaire financée par la coopération internationale. Ce faible nombre d'avocats en activité ne leur permet pas de répondre aux importants besoins de justice de la population. Ce constat, cumulé à d'autres facteurs comme le faible déploiement des institutions de l'État, explique en partie pourquoi, dans l'arrière-pays, les conflits se résolvent auprès des administrations, des leaders communautés ou des organisations de la société civile.<sup>22</sup>

Les organisations de la société civile (OSC), ainsi que les juges et avocats impliqués dans des affaires sensibles, s'exposent à plusieurs risques : menaces et violations des droits humains, pressions politiques, ou encore atteintes à leur sécurité physique et à leur indépendance professionnelle. Pour atténuer ces risques, le projet mettra en place des mesures spécifiques : mécanismes d'alerte et de protection, plaidoyer en faveur de la sécurité des défenseurs, protocoles de sécurité pour les acteurs judiciaires, et accompagnement psychosocial adapté. Ces mesures visent à garantir l'indépendance et la sécurité des acteurs clés de la gouvernance locale et du système judiciaire.

La société civile, qui devrait jouer un rôle primordial en matière de renforcement de l'État de droit et d'accès à la justice, mène certaines initiatives d'accompagnement des populations — notamment à travers la sensibilisation, la médiation et l'orientation vers les services compétents. Toutefois, malgré ces efforts, ses capacités opérationnelles, financières et structurelles demeurent limitées, réduisant la portée et l'impact de ses actions. Cette faiblesse structurelle se retrouve également chez de nombreux leaders communautaires. *Une grande partie de la population de manière générale, et en particulier les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les déplacés, les retournés et les réfugiés, souffre d'un manque d'accès à la justice.* Les facteurs sus-évoqués, auxquels s'ajoute l'inégale répartition des juridictions sur l'ensemble du territoire et l'éloignement de celles-ci - dû non seulement à l'immensité de leur ressort sans capacités opérationnelles adéquates mais également à l'inaccessibilité en l'absence d'infrastructures routières et l'insécurité -, ont conduit à l'absence d'une justice de proximité, situation qui a entraîné notamment l'éclosion de la justice privée. Jusqu'en 2016, il n'existait pratiquement aucun mécanisme d'assistance juridique ou judiciaire garantissant l'accès de tous à la justice. Cependant, les efforts considérables menés dès lors ont permis de relancer le processus de définition et mise en place d'un système d'aide légale tenant compte du contexte centrafricain tout en s'inspirant des expériences régionales. A cet effet, une Stratégie Nationale d'Aide Légale a été définie en 2017 et la loi portant organisation de l'aide légale promulguée le 14 janvier 2020 dont l'opérationnalisation n'est pas encore effective en partie faute de ressources.

---

<sup>21</sup> Evaluation et plan stratégique du Barreau de la République Centrafricaine, Projet Conjoint d'Appui à la Lutte contre les Violations des Droits de l'Homme et à la Relance de la Justice en Centrafrique, p10, juillet 2016

<sup>22</sup> Où sont les avocats ? Avocats Sans Frontières, p6, septembre 2018.

## **Défis d'accès à la justice pour les femmes**

Les actes de VBG en général, et de violences faites aux femmes en particulier, portent atteinte aux droits humains universels protégés par des conventions et des instruments internationaux et régionaux. Nombreuses de ces violences, mais pas nécessairement toutes, sont considérées comme des actes criminels dans les lois et politiques nationales. Ainsi, le cadre juridique au niveau national prend en compte les violations des droits des femmes et est favorable à leur accès à la justice, même s'il existe des lacunes à combler.

Le rapport de l'étude conduite par ONU Femmes portant sur les violences basées sur le genre et les facteurs de blocages à l'accès des femmes à la justice en RCA, publié en novembre 2021 a relevé que différents facteurs entravent l'accès des femmes à la justice.

Les obstacles d'ordre juridique : bien que le cadre juridique centrafricain soit favorable à l'accès des femmes à la justice, il existe des gaps notamment en lien avec la non-conformité du cadre légal à certains instruments juridiques internationaux (mariage d'enfants permis sur autorisation parentale - article 211 du Code de la famille), la problématique des textes d'application non adoptés ainsi que la problématique de la preuve de la sorcellerie. Pour cet aspect en particulier, le Code Pénal centrafricain n'apporte pas de précisions quant à la preuve en matière de sorcellerie et ne prend pas en compte les violences liées aux croyances à la sorcellerie qui aboutissent dans certains cas à la mort des personnes accusées et torturées dans la communauté, principalement les femmes et les enfants.

Les obstacles institutionnels sont nombreux et incluent : Le déficit en ressources humaines, financières et logistiques au niveau du système judiciaire ; La complexité du système judiciaire; Les stéréotypes qui sont perpétués par les acteurs du système et la faible prise en compte du genre tant au niveau de l'effectif du personnel que dans les procédures ; La lenteur dans les procédures judiciaires ; L'inexécution de certaines décisions judiciaires ; La corruption ; La présence limitée des acteurs de la justice sur l'ensemble du territoire ; La faible disponibilité de l'aide légale ; Les difficultés à faire la preuve des faits ; Le recours accru à la justice informelle du fait de l'ignorance, des pesanteurs socioculturels et face aux insuffisances de la justice formelle, même pour des cas comme le viol qui relève du pénal et donc de la compétence des acteurs judiciaires.

Les obstacles socioculturels sont également nombreux et incluent l'ignorance des droits d'accès à la justice et des services y relatifs, la stigmatisation et le rejet, le refus de l'action judiciaire dans les cas de violence domestique, la pression familiale, la peur d'exposer son intimité, la peur des représailles, le poids de la religion, ainsi que le manque de confiance en la justice. Selon l'enquête réalisée dans le cadre de cette étude, 15,7% des femmes enquêtées ont affirmé ne pas savoir qu'elles pouvaient porter plainte pour des violences dont elles seraient victimes et 37,3% d'entre elles ont affirmé ne pas connaître de structures qui apportent de l'aide aux femmes ayant subi des violences. Les obstacles économiques comprennent la non-gratuité du certificat médical délivré à 5.000 ou 10.000FCFA, le coût élevé d'accès aux avocats qui varie en moyenne de 50.000 à 300.000FCFA, les arrangements économiques à l'amiable, ainsi que la faible autonomisation des femmes qui constitue un frein important à l'accès à la justice. La difficulté d'accès à la justice du fait du coût des prestations d'avocats ne s'applique pas uniquement aux victimes de VBG, mais également

aux femmes qui font face à des accusations pour divers actes (y compris les accusations de sorcellerie). La situation d'insécurité liée à la crise en RCA constitue un obstacle transversal à l'accès des populations en général à la justice, car impactant sur la disponibilité des services et le déplacement des populations dans les zones sous contrôle de groupes armés.

### **La coexistence de plusieurs formes de justice**

Dans ces circonstances, *les mécanismes informels de règlement des conflits* (MARC) sont perçus par la population soit comme la seule alternative soit comme l'unique option pour pallier les difficultés rencontrées dans le système judiciaire étatique. De plus, la justice informelle en RCA présente des avantages décisifs d'accès en comparaison avec les institutions judiciaires étatiques. Les mécanismes sont souvent plébiscités par les populations centrafricaines pour la rapidité, la souplesse et l'accessibilité de leurs procédures. Toutes les étapes importantes du règlement de litiges civils ou pénaux font l'objet d'une procédure raccourcie, simplifiée, et soumise à une très faible régulation<sup>23</sup>. Plusieurs mécanismes de la justice informelle sont mis en place par les acteurs traditionnels quels que les chefs de quartier et les responsables religieux. Par ailleurs, avec la présence des groupes armés dans plusieurs localités, on observe que ceux-ci se substituent parfois à l'Etat et/ou procèdent également à des règlements de tous les différends.

La flexibilité de la justice de proximité a constitué un avantage clé en réponse au contexte précaire de la RCA depuis deux décennies de troubles. Les acteurs des mécanismes de justice informelle ont su tirer parti d'un environnement sujet à une grande instabilité dans le fonctionnement des institutions étatiques : ils ont répondu à un besoin de première nécessité, le règlement des conflits, dans une situation de fluctuation importante des conditions de vie de la population.

L'analyse faite dans la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ) indique que, selon les études publiées ces dernières années, la population continue de se tourner vers des acteurs non-étatiques tels que les groupes armés, les chefs coutumiers ou religieux, ou encore les institutions humanitaires et leaders communautaires pour assurer leur protection, en lieu et place des institutions étatiques<sup>24</sup>. C'est pour cette raison que cette politique nationale en matière de justice envisage l'accès à la justice de manière extensive, en y incluant les mécanismes alternatifs de règlement des conflits (MARC ou encore justice informelle) conformément aux instruments juridiques internationaux pertinents en la matière<sup>25</sup>. Par ailleurs, ces MARC, justice dite informelle ou communautaire en République Centrafricaine, jouent un rôle crucial dans la consolidation de la paix et la lutte contre l'impunité, en particulier dans un contexte où les institutions judiciaires étatiques sont éloignées et répondent très peu (ou pas) aux besoins des populations.

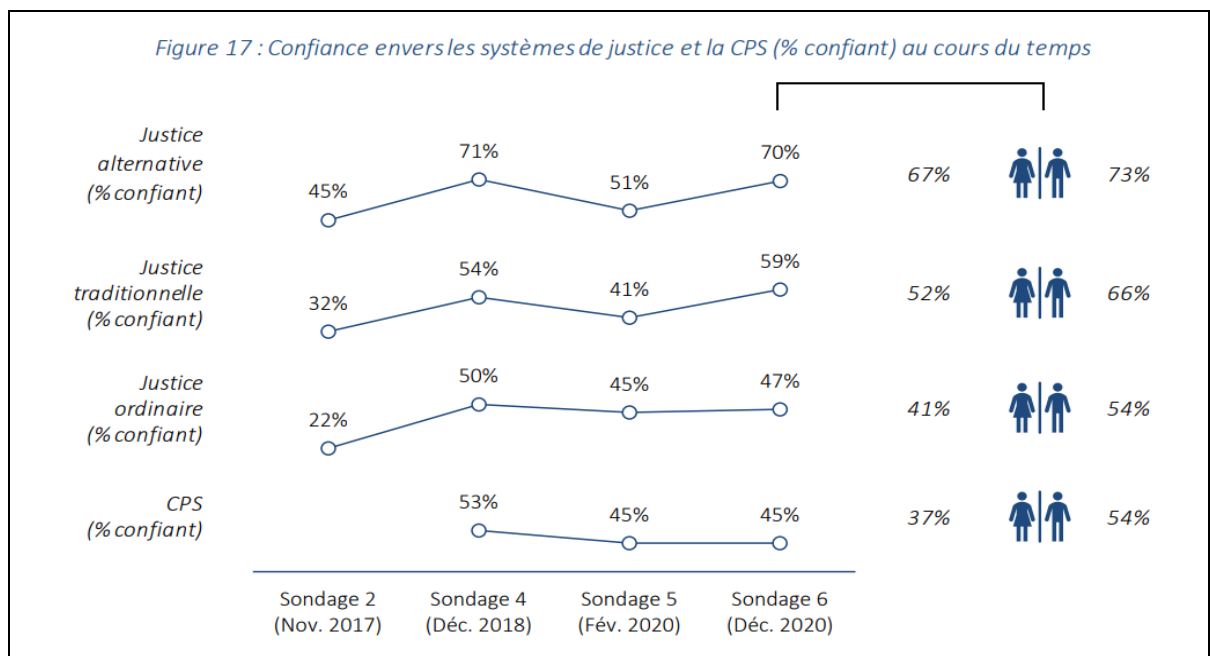
---

<sup>23</sup> Etude sur les mécanismes et les acteurs de la justice informelle en Centrafrique, Ministère de la Justice, Juillet 2018, p 15

<sup>24</sup> Entre autres : Liliane Umubyeyi, « *Dans l'ombre de l'Etat, une justice effervescence* » Etude sur les dispositifs de règlement des différends en République centrafricaine, 2016.

<sup>25</sup> Politique sectorielle de la Justice, Ministère de la Justice, septembre 2019, p57

La série des sondages des populations conduites entre 2017 et 2020, y compris grâce aux fonds du PBF, indique que la perception de la population n'a pas beaucoup changé<sup>26</sup> depuis 2010, avec toujours une faible confiance au système de justice formelle par rapport à celle dite alternative (médiation), même si une légère amélioration était parfois perçue, en relation par exemple avec la diffusion radiophonique des audiences de la session criminelle de Bangui. En effet, ces sondages montrent de façon générale une amélioration du niveau de confiance dans la justice qu'il s'agisse de systèmes de justice alternatifs (mécanismes alternatifs de résolutions de conflits et médiation mis en place par les chefs religieux, les associations ou organisations nationales et internationales), de mécanismes locaux et traditionnels (mairies, chefs de villages, instances administratives et traditionnelles) ou de la justice formelle (tribunaux, juges, avocats)<sup>27</sup>. La figure ci-dessous tirée du rapport de sondage de juin 2021 donne un aperçu de l'évolution de la confiance aux différents mécanismes : la justice informelle occupe une place essentielle avec un taux de confiance beaucoup plus élevé.



Cependant, comme indiqué plus haut, les acteurs de la justice informelle ne sont pas exempts de critiques, en l'occurrence celles indiquant parfois des traitements discriminatoires, le respect limité des principes d'équité et des droits fondamentaux, en particulier les droits des femmes à la parole ou à la terre. Ces manquements sont principalement dus à la méconnaissance desdits principes, au manque de formation et l'absence de mécanisme favorisant la complémentarité entre ces deux formes de justice (formelle/étatique et informelle/coutumière). Selon ONU Femmes<sup>28</sup>, l'intégration de la dimension de genre dans ces mécanismes informels de justice est essentielle pour garantir

<sup>26</sup> Voir la figure attachée

<sup>27</sup> Studies | Peacebuilding Data 02fbdb\_91c95b8ac4e94701848346aa17119c80.pdf

<sup>28</sup> Voir « Manuel pour les Mécanismes de Justice Communautaire », (ONU Femmes, 2022).

[https://mptf.undp.org/sites/default/files/documents/2024-](https://mptf.undp.org/sites/default/files/documents/2024-03/manuel_mecanisme_de_justice_communautaire_inclusif_pour_la_paix_durable_en_rca_final_0.pdf)

[03/manuel\\_mecanisme\\_de\\_justice\\_communautaire\\_inclusif\\_pour\\_la\\_paix\\_durable\\_en\\_rca\\_final\\_0.pdf](https://mptf.undp.org/sites/default/files/documents/2024-03/manuel_mecanisme_de_justice_communautaire_inclusif_pour_la_paix_durable_en_rca_final_0.pdf)

une justice équitable et inclusive. En effet, les femmes et les jeunes, souvent marginalisés, devraient trouver dans ces dispositifs un espace pour faire entendre leur voix et participer activement à la résolution des conflits. La prise en compte du genre permet de mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes, notamment en matière de protection contre les violences basées sur le genre, et de promouvoir leur participation dans les processus de décision, renforçant ainsi la cohésion sociale et la stabilité communautaire. Depuis 2020, la MINUSCA a soutenu des activités de renforcement des capacités pour les acteurs de la justice traditionnelle/informelle, la mise en place et l'opérationnalisation des cadres de concertation justice formelle-justice informelle, de même que la sensibilisation des populations locales sur l'accès à la justice. A cet effet, entre 2020 et 2024, grâce à l'appui de la MINUSCA, plus de 3000 acteurs de justice informelle ont été formés et des cadres de concertation mis en place et opérationnalisés avec la tenue de réunions entre acteurs dans les localités ci-après, y compris les zones du projet, : Bangui, Bimbo, Begoua, Mbaïki, Damara, Bria, Bambari, Bangassou, Rafai, Berberati, Bouar, Carnot, Kaga-Bandoro, Sibut, Bossangoa. Ces cadres de concertation visent essentiellement à faciliter le dialogue et les interactions entre les différents acteurs de ces deux mécanismes pour une complémentarité ainsi qu'un encadrement du travail des acteurs de la justice informelle pour un meilleur respect des principes d'équité et l'application de la loi.

### **L'accès à la justice, le renforcement de la sécurité et l'accord de paix**

Il est important de souligner que depuis 2007, huit (8) accords de paix ont été conclus avec de nombreux groupes armés. Par ailleurs, les 7 premiers n'ont pas pu réellement être mis en œuvre, maintenant ainsi un statu quo.

L'Accord de Paix signé le 6 février 2019 entre le Gouvernement centrafricain et les principales parties au conflit de la RCA réaffirme la place importante de la justice, le renforcement du secteur de sécurité et de la lutte contre l'impunité dans l'architecture de la Paix en Centrafrique et marque un nouvel espoir d'un retour au calme et constitue une opportunité pour la paix et la réconciliation en RCA. C'est pourquoi, il est essentiel de s'assurer que, tout en mettant l'accent sur la réconciliation et la cohésion nationales, les mécanismes judiciaires et sécuritaires puissent être articulés de manière à contribuer effectivement et efficacement à la restauration de l'autorité étatique et à la lutte contre l'impunité et, par conséquent, à la restauration d'une paix durable en RCA. Cette démarche ne pourra être efficace que si elle est couplée aux initiatives liées à la mobilisation communautaire et sensibilisation des populations afin que celles-ci s'approprient effectivement le processus et prennent une partie centrale dans sa mise en œuvre. Ainsi, les mécanismes judiciaires s'appuieront sur les acteurs de la « demande de justice », comme souligné par la Politique sectorielle de la justice (PSJ), tandis que les dispositifs de sécurité seront renforcés dans les régions ciblées afin de restaurer l'autorité de l'État et de promouvoir une approche plus systématique de la sécurité communautaire, en cohérence avec la Politique nationale de Sécurité.

Le présent projet se focalisera sur l'angle communautaire, notamment l'appui à l'opérationnalisation et au fonctionnement des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) ainsi qu'aux acteurs des MARC (acteurs de justice informelle) qui joue un rôle de

médiation dans le règlement des différends au niveau local. Concernant les mécanismes judiciaires de justice transitionnelle, le projet se focalisera sur le renforcement des capacités des juridictions ordinaires dans la zone de mise en œuvre<sup>29</sup>.

Les CLPR en République Centrafricaine jouent un rôle crucial dans la promotion du dialogue et la consolidation de la paix au sein des – et entre les - communautés locales. Les CLPR sont des structures rattachées au ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale qui œuvrent pour la paix et la réconciliation à travers la médiation des conflits intra et intercommunautaires au niveau local et concourent aux sensibilisations en faveur de la paix. Présents sur l'ensemble du territoire, les CLPR sont un acteur clé de la cohésion sociale et manifestent un niveau significatif de participation féminine (entre 30 et 40% des membres, souvent 7 membres, sont des femmes)<sup>30</sup>. Les CLPR facilitent également dans le but de résoudre les conflits de manière pacifique. À travers divers projets et initiatives, la MINUSCA, le PNUD, ONU Femmes et d'autres partenaires ont contribué à la mise en place, renforcement de capacités, opérationnalisation et l'appui au travail des CLPR. Aujourd'hui, leur rôle est renforcé au niveau des communautés et mérite que l'on en tire parti dans le cadre de la promotion de la sécurité communautaire.

L'accès équitable à la justice, le renforcement de la sécurité inclusive et l'intégration d'une perspective de genre dans les accords de paix constituent des leviers essentiels pour une réconciliation durable en République centrafricaine. Le projet vise à renforcer la participation significative des femmes et des jeunes filles aux mécanismes locaux de justice et de sécurité, tout en favorisant leur rôle actif dans la mise en œuvre des accords de paix. À travers des actions communautaires de sensibilisation, le renforcement des capacités des institutions locales et la promotion de cadres de dialogue inclusifs, ONU Femmes s'engage à déconstruire les inégalités structurelles qui entravent la pleine participation des femmes à la consolidation de la paix. Ce projet contribuera ainsi à une justice plus accessible, à une sécurité fondée sur les besoins réels des communautés, et à une paix construite avec et pour toutes et tous.

### **Les enjeux liés aux élections**

En République centrafricaine, le calendrier électoral publié par l'Autorité Nationale des Élections (ANE) en juillet 2025 prévoit désormais le regroupement de quatre scrutins majeurs: la présidentielle, les législatives, les municipales et les régionales afin de rationaliser les coûts et d'optimiser la logistique tout en favorisant la mobilisation électorale dans un contexte sécuritaire et budgétaire fragile. Il impose une forte coordination entre les institutions, les forces de sécurité et les partenaires internationaux afin d'assurer un déroulement pacifique et crédible du processus dans un pays encore marqué par des défis sécuritaires et humanitaires. Ce regroupement pose toutefois plusieurs enjeux : garantir la sécurité du processus électoral sur l'ensemble du territoire malgré la présence de groupes armés, assurer la transparence et la crédibilité du scrutin face aux tensions politiques, relever

---

<sup>29</sup> L'appui à la CPS fait l'objet d'un autre cadre programmatique existant, notamment à travers le projet conjoint PNUD-MINUSCA d'appui au fonctionnement de la Cour.

<sup>30</sup> Éléments obtenus du ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale

le défi technique de la formation et du déploiement massif des agents électoraux, et préserver l'accès équitable à l'information pour les électeurs, notamment dans les zones rurales. La tenue simultanée de ces élections représente aussi un test pour la capacité institutionnelle de l'État à organiser un processus inclusif, capable de renforcer la légitimité des institutions et de consolider la paix.

La tenue des élections locales, prévues pour la première fois depuis 1988, est considérée comme une étape cruciale pour renforcer la décentralisation et la démocratie locale. La MINUSCA, en collaboration avec le gouvernement centrafricain et des partenaires internationaux tels que le PNUD, apporte un soutien technique, logistique et sécuritaire pour assurer le bon déroulement de ces scrutins.

Dans un contexte électoral, il est primordial que les activités de la sensibilisation des populations sur leurs droits et sur la prévention des conflits prennent en compte les aspects liés aux élections et soient articulées de manière à répondre aux besoins élémentaires en lien notamment avec l'établissement des listes électorales, dans un pays où la problématique des documents d'état civil demeure une réalité et où la grande partie de la population a perdu ses documents, y compris les actes de naissance. Il est surtout essentiel qu'une initiative visant la prévention et gestion des conflits prenne en compte ce contexte électoral et établisse des ponts en termes de collaboration avec les projets spécifiques dédiés à l'appui aux élections afin que les communautés soient suffisamment sensibilisées sur les mécanismes pacifiques des différends liés aux élections et assurer la prévention des conflits potentiels.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**<sup>31</sup>, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet proposé vise à compléter de manière stratégique les interventions passées et actuelles dans la région, consolidant les efforts en faveur de la stabilisation et de la paix.

Premièrement, le projet s'inscrit pleinement dans les cadres stratégiques nationaux et onusiens en vigueur, en particulier dans la mise en œuvre **du Plan National de Développement (PND) 2024-2028** qui vise à faire de la RCA « un pays prospère, doté d'un capital humain de qualité et d'infrastructures résilientes et durables, fondé sur un État de droit plus inclusif et axé sur les principes de la bonne gouvernance » et plus particulièrement de son axe stratégique 1 sur le « Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit ». Plus précisément, le projet s'aligne avec les Objectifs stratégiques 1.1.2 (« Renforcer, consolider, équiper et déployer les forces de défense et de sécurité intérieure sur toute l'étendue du territoire national ») et 1.2.1 (« Renforcer l'offre et l'accès de la justice indépendante et de qualité aux usagers ») du PND.

---

<sup>31</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Ensuite, le projet contribue également à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable, en priorité l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces), mais aussi l'ODD 5 (égalité des sexes) en veillant à une meilleure participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés aux processus judiciaires et en renforçant la collaboration entre la population locale et les FSI.

Sur le plan stratégique, le projet est aligné sur le **Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2023–2027**, et en particulier sur son Effet 2, qui vise à créer un environnement où les populations en RCA vivent dans un État de droit et accèdent à la justice, à la sécurité, et leurs droits humains sont promus et protégés. Il contribue spécifiquement au Produit 2.1 « Les institutions de l'État sont renforcées pour garantir le déploiement effectif et l'accès aux services de justice de qualité, et d'assurer la promotion et la protection des droits humains » et Produit 2.2 « Les institutions de défense et de sécurité disposent des capacités adéquates pour assurer la protection et la sécurité des populations ».

Enfin, il est à noter que le présent projet s'inscrit dans le cadre du **Cadre d'Alignement Stratégique 2025 – 2028** du Fonds du PBF, plus particulièrement avec le Résultat stratégique 2 « D'ici à 2028, les institutions de l'État, tant au niveau national que local, sont améliorées pour fournir de services clés liés à la justice, la sécurité et les droits humains ») dudit cadre stratégique.

Le projet est aligné avec le **Plan d'Action National (PAN) de la RCA sur la Résolution 1325** (Femmes, Paix et Sécurité) qui a été élaboré avec le soutien d'ONU Femmes pour guider les interventions en matière de participation, protection, prévention, secours et relèvement. Le projet est en parfaite cohérence avec les piliers du PAN, notamment la participation des femmes à la paix, la protection des civils, et la reconstruction sociale post-conflit. Finalement, le projet s'aligne avec le Plan stratégique mondial d'ONU Femmes (2022–2025) qui oriente les actions d'ONU Femmes dans le monde, incluant les priorités transversales liées à la paix, la sécurité, et la résilience des femmes. Le projet en RCA reflète l'engagement de cette stratégie à promouvoir l'égalité de genre dans les contextes fragiles et affectés par les conflits. Ainsi, le projet s'inscrit dans une approche cohérente, multisectorielle et alignée aux cadres stratégiques nationaux, régionaux et globaux pilotés ou soutenus par ONU Femmes.

Au niveau national, le projet s'ancre dans deux documents de référence : **la Politique sectorielle de la justice et la Stratégie nationale de sécurité**. Il s'aligne sur la Politique sectorielle de la justice, qui vise à instaurer une justice indépendante, performante, de qualité, accessible à tous, respectueuse et protectrice des droits humains. Sur le plan sécuritaire, le projet s'appuie sur la Stratégie nationale de sécurité, dont l'objectif est de mettre en place un secteur de la sécurité professionnel, inclusif, responsable et soumis à un contrôle démocratique, capable d'assurer la protection de tous les citoyens et de contribuer à la stabilité, à la paix et au développement du pays.

L'appropriation nationale sera assurée à chaque étape de la mise en œuvre du projet, grâce à une collaboration étroite avec les autorités nationales, notamment le ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité publique, le ministère de la Justice, le ministère de l'Action

humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale, la Directrice générale de la Gendarmerie, le Directeur général de la Police, ainsi que les autres juridictions compétentes.

Le projet s'appuie sur les priorités stratégiques identifiées à la suite des consultations menées avec le Gouvernement dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Il adoptera une approche fondée sur le renforcement de la souveraineté institutionnelle et du leadership national dans ces deux domaines clés.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
<p><b>Le Projet d'appui au renforcement de la gestion et de la sécurité aux frontières et des capacités sur la prévention, préparation et réponses aux conflits liés à la transhumance dans la zone frontalière de Sido (2025 – 2028)</b></p> <p><i>Agences de mise en œuvre : OIM, PNUD et ONUDC</i></p>	<p><b>Donateur :</b> PBF</p> <p><b>Budget :</b> \$ 2,850,484.28</p>	<p>Le projet vise à mettre en place un système de gestion intégrée des frontières afin d'assurer le contrôle, la réglementation et la régularisation des flux de personnes, de biens et de services et contribuer à la paix dans les régions de Ouham Pende, Ouham Fafa, Lim Pende, Mambere-Kadei et Nana Mambere. Par ailleurs, le projet aborde également la transhumance à travers une approche intégrée, renforçant la coopération transfrontalière, la gestion communautaire des conflits et la résilience des communautés pour favoriser une coexistence pacifique et une meilleure cohésion sociale.</p>	<p>Dans l'Ouham Fafa, tandis que celui sur la sécurité des frontières se focalisera essentiellement à Sido avec la construction d'un poste mixte frontalier ainsi que des activités spécifiques de sécurité communautaires sur la prévention des conflits_ liés à transhumance dans cette zone spécifiquement, la_présent_nouvelle proposition vient compléter les activités de sécurité communautaire sur l'étendue de la préfecture de l'Ouham Fafa et élargir les thématiques d'intervention. Le projet travaillera également avec les FSI existantes afin d'organiser des formations continues pour les FSI déjà en poste dans les zones d'intervention, afin d'améliorer leurs capacités de prévention, d'identification et de prise en charge efficace des cas.</p>

<p><b>Le Projet de Promotion de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité auprès des acteurs militaires en RCA (2022 – 2025)</b></p> <p><i>Agences de mise en œuvre : ONU Femmes</i></p>	<p><b>Donateur :</b> EU</p> <p><b>Budget :</b> € 1,000,000</p>	<p>Le projet appuie les Forces Armées Centrafricaines et les acteurs engagés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Réforme du Secteur de la Sécurité et les acteurs du contrôle citoyen (OSC), démocratique et parlementaire de l'action de l'armée. Le projet comporte notamment une forte composante de renforcement de capacités, surtout en ce qui concerne la prise en compte du genre, le respect des droits humains et la mise en place d'un cadre de redevabilité des acteurs militaires envers les populations, y compris à travers les initiatives civilo-militaires.</p>	<p>Le présent projet tirera parti des leçons apprises, des mécanismes et outils mis en place au sein de l'Armée Nationale (Direction Genre, Manuel de Formation genre et droits humains) pour appuyer le renforcement de capacités des FSI à déployer sur la promotion et la protection des droits humains et la lutte contre les VBG.</p>
<p><b>Le projet <i>Modernisation de la gestion de l'état civil et des services judiciaires à Bossangoa, mis en œuvre par le PNUD en 2024-25</i></b></p> <p><i>Agences de mise en œuvre : PNUD</i></p>	<p><b>Donateur :</b> EU</p> <p><b>Budget :</b> € 1,000,000</p>	<p>Le projet a pour objectif de renforcer l'accès aux services d'état civil, un élément clé pour rétablir le contrat social entre l'État et ses citoyens. Il prévoit notamment la réhabilitation du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bossangoa, afin d'améliorer les conditions matérielles et les moyens mis à disposition des autorités locales et des fonctionnaires, contribuant ainsi à une meilleure efficacité dans l'exercice de leurs fonctions. En parallèle, le projet vise à optimiser le système de gestion de l'état civil à Bossangoa par le</p>	<p>Dans l'Ouham, le projet bénéficiera de la réhabilitation du TGI de Bossangoa et visera à renforcer les capacités des acteurs judiciaires, afin que le tribunal puisse répondre activement aux besoins en justice des communautés locales. Il viendra également en complément des projets existants axés sur la réhabilitation et les affaires civiles, en apportant un appui judiciaire au TGI de Bossangoa.</p>

		renforcement des capacités du personnel concerné et la mise en place de mécanismes appropriés de coordination et de contrôle qualité. Enfin, une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'accès inclusif et équitable des populations aux services d'état civil, en particulier pour les groupes vulnérables.	
<p><b>Appui à la réforme du secteur de la sécurité et à de l'Etat de droit à travers le renforcement de la gouvernance, des capacités et le contrôle des frontières en RCA</b></p> <p><i>Agences de mise en œuvre :</i>  <i>PNUD - MINUSCA</i></p>	<p><b>Donateur :</b> US Department of State, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs</p> <p><b>Budget :</b> \$ 2,999,702 (terminé)</p>	<p>Contribuer à soutenir les efforts du Gouvernement dans la réforme du secteur de sécurité à travers le renforcement de la gouvernance, des capacités et du contrôle des frontières.</p>	<p>Le projet consiste à l'appui du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des FSI pour améliorer leurs interventions le long des frontières de six villes du pays. Le projet permettra de consolider les efforts de la réforme du secteur de sécurité en matière d'appui et de renforcement des capacités des FSI et des acteurs locaux afin de contribuer à garantir la sécurité en RCA.</p>

## **I. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Le projet vise à contribuer au renforcement des institutions de la sécurité et de la justice en RCA, notamment à travers le déploiement des FSI dans les zones ciblées, le renforcement des effectifs du système judiciaire, ainsi que la restauration du tissu social par des activités axées sur les besoins des populations et la consolidation de la confiance entre celles-ci et les acteurs judiciaires et sécuritaires, tout en soulignant le rôle fondamental des femmes et les jeunes dans la promotion de la sécurité, la paix et le développement.

### **Complémentarité entre justice formelle et mécanismes coutumiers/informels**

En République centrafricaine, la justice formelle souffre encore de capacités limitées. Même si les tribunaux sont de plus en plus déployés sur l'étendue du pays, leur couverture réelle de l'ensemble du territoire reste sujette à des défis infrastructurels et humains. Par ailleurs, même dans des zones les plus desservies, le système judiciaire accuse des lacunes à adapter quantitativement sa réponse à la taille de demande de justice. Pour cette raison, les communautés continuent recourir aux mécanismes informels de justice (aussi parfois appelés mécanismes alternatifs de règlement de conflits) existants au sein des communautés.

Les mécanismes de la justice informelle, en Centrafrique, englobent les acteurs de la justice alternative (composés d'acteurs de la société civile et religieux) et d'acteurs de la justice traditionnelle (chefs de quartiers, de villages, des groupements et sultanats).

Une série des rapports de sondage d'opinion a démontré un niveau très élevé de confiance des communautés locales en ces acteurs qui, tout compte fait, sont des acteurs issus des communautés même. D'autre part, cette confiance résulte de la rapidité du traitement des dossiers par ces mécanismes comparé à la lourdeur du système formel.

Dans ce contexte, de nombreuses communautés recourent aux mécanismes coutumiers et aux autorités traditionnelles pour régler des litiges fonciers, familiaux ou intercommunautaires. Par exemple, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, des chefs traditionnels ont résolu en 2023 plus de 60 % des conflits liés aux pâturages avant qu'ils ne dégénèrent en affrontements armés (MINUSCA, *Rapport d'activités section Affaires civiles*, 2023). La complémentarité repose sur une articulation claire : la justice formelle assure la sanction des crimes graves et la garantie des droits fondamentaux, tandis que les mécanismes contribuent par la médiation à la cohésion sociale<sup>ii</sup>.

Le projet se positionne comme un catalyseur de changement institutionnel et politique capable de soutenir des réformes structurantes de la justice et de la sécurité en RCA. En renforçant l'accès à la justice, la sécurité communautaire et l'inclusion des femmes et des jeunes, il contribue à créer un environnement favorable au déblocage de réformes longtemps en suspens, telles que l'opérationnalisation de l'aide légale, la réforme du redéploiement judiciaire et la consolidation de la police de proximité. Son alignement avec la Politique

sectorielle de la justice, récemment prorogée malgré ses retards persistants dans la mise en œuvre effective des réformes, ainsi qu’avec la Politique nationale de sécurité (2022-2027), garantit que les actions menées répondent aux priorités nationales et soutiennent les efforts gouvernementaux pour restaurer l’État de droit et la confiance citoyenne. Mettant l’accent sur les dynamiques locales de confiance et de co-gestion, le projet contribue ainsi à la création des conditions propices à l’élargissement des réformes institutionnelles et à l’adoption de politiques publiques plus adaptées, ouvrant la voie à une transformation durable des institutions de justice et de sécurité. Par son caractère innovant et inclusif, le projet renforcera les dynamiques nationales de réforme et contribuera à instaurer les conditions propices à une consolidation durable de la paix en République centrafricaine.

### **Complémentarité entre institutions étatiques et acteurs locaux**

La coopération entre institutions étatiques (justice, forces de sécurité) et acteurs locaux (chefs communautaires, leaders religieux, comités de paix) est cruciale dans un pays où l’État reste absent dans plusieurs préfectures. Les communautés locales apportent une compréhension fine des tensions et des réseaux d’influence, tandis que les institutions étatiques disposent de l’autorité légale et des moyens coercitifs. Par exemple, dans la Nana-Mambéré, les audiences foraines organisées conjointement par le tribunal de Bouar et les comités locaux de paix ont permis en 2024 de traiter 85 affaires en deux semaines, réduisant ainsi l’arriéré judiciaire et améliorant la perception des forces de sécurité (OHCHR & MINUSCA, *Rapport annuel sur les droits de l’homme en RCA, 2024*)<sup>iii</sup>

Le projet visera à institutionnaliser cette coopération par la mise en place de **plates-formes locales mixtes** regroupant représentants judiciaires, forces de sécurité, autorités traditionnelles et organisations de la société civile. Ces instances auront pour mission de coordonner la prévention et la gestion des conflits, de promouvoir la formation croisée (droits humains, procédures judiciaires, techniques de médiation), et de mettre en place des mécanismes formalisés de renvoi des affaires graves vers la justice étatique. Un projet pilote pourrait s’inspirer de l’expérience menée à Bambari en 2023, où une cellule mixte a permis de résoudre 40 litiges fonciers en moins de trois mois tout en renvoyant quatre affaires criminelles vers le parquet (MINUSCA, *Case Study Bambari, 2023*). Cette approche contribuera à réduire l’impunité, renforcer l’État de droit et consolider la cohésion sociale<sup>iv</sup>.

La stratégie de mise en œuvre du projet repose sur une approche territorialisée, intégrée et sensible au conflit, centrée sur le renforcement des institutions locales de justice et de sécurité, tout en recréant les liens de confiance entre les communautés et l’État. Elle est déployée dans cinq préfectures prioritaires (Ouham, Ouham Fafa, Nana-Grébizi, Ouaka, Haute-Kotto), choisies en raison de leur forte vulnérabilité sécuritaire, de la faible présence de l’État et de la persistance des dynamiques de violence.

Enfin, en ce qui concerne la justice, une concertation régulière entre les acteurs de la justice formelle et ceux de la justice informelle sera organisée (en lien avec le renforcement de la justice informelle) non seulement pour promouvoir la coordination entre ces deux formes, mais aussi pour rapprocher la justice formelle des communautés de base (et renforcer sa redevabilité vis à vis d’elles).

Cette stratégie s'attaque directement aux **facteurs de conflit identifiés**, notamment :

- La **faible légitimité de l'État** due à l'absence prolongée des services publics ;
- La **méfiance des citoyens envers les institutions judiciaires et sécuritaires** ;
- **L'impunité face aux violations des droits humains**, y compris les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) ;
- Les **inégalités d'accès à la justice et à la sécurité**, en particulier pour les femmes, les jeunes et les populations rurales ;
- **L'exclusion des communautés locales** des processus décisionnels.

Concrètement, la stratégie de mise en œuvre s'appuie sur les éléments suivants :

- **Appui intégré aux institutions** : réhabilitation et équipement d'infrastructures judiciaires et sécuritaires, déploiement de FSI formées par la MINUSCA, renforcement des capacités du personnel judiciaire, amélioration des services d'accès à la justice.
- **Ancrage communautaire** : mise en place de cadres de concertation entre institutions et communautés, renforcement des mécanismes communautaires de prévention et de résolution des conflits, appui aux comités locaux, implication des leaders communautaires.
- **Approche inclusive et genre-transformatrice** : l'ensemble des actions intègre la dimension genre, avec un accent particulier sur la participation des femmes et des jeunes, la lutte contre les VSBG, et la promotion d'un accès équitable aux services.
- **Partenariats stratégiques et coordination** : collaboration étroite avec la MINUSCA, les ministères de la justice et de l'intérieur, le barreau, les OSC locales, les comités parlementaires et les acteurs communautaires.

Cette stratégie vise à créer des îlots de stabilisation et de confiance qui démontrent l'engagement de l'État à répondre aux besoins sécuritaires et judiciaires des populations, dans une logique de transformation durable des relations entre citoyens et institutions.

Plus précisément, Le projet s'inscrit dans une logique étroite de complémentarité et d'alignement stratégique avec la MINUSCA. La composante UNPOL de la Mission assurera la formation et le déploiement de 500 FSI, tandis que la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires assurera le lead technique sur l'ensemble des activités liées à la justice, en coordination avec les agences partenaires. Les interventions sont intégrées aux plans de travail de la MINUSCA, sur la base d'une évaluation conjointe des besoins en matière de sécurité et d'accès à la justice. D'autres composantes de la Mission ont également été étroitement associées pour éviter tout chevauchement. Le projet s'appuiera pleinement sur les capacités techniques, opérationnelles et de bons offices de la MINUSCA, notamment dans les zones ciblées. Il est convenu qu'aucun appui technique parallèle ne sera fourni si la MINUSCA dispose déjà de l'expertise requise. Enfin, le financement PBF vient soutenir les priorités du mandat de la MINUSCA, dans un contexte de ressources limitées, en contribuant à restaurer l'autorité de l'État, renforcer la lutte contre l'impunité, et consolider la paix dans des zones à haut risque. L'engagement de la société civile constitue un levier central pour la mise en œuvre du projet. Certaines activités, telles que les enquêtes de perception sur la paix — destinées à mieux évaluer la perception des populations locales en matière de paix, de

justice et de sécurité, et à orienter les activités du projet — ou encore les campagnes de sensibilisation, seront confiées directement à des OSC sélectionnées en fonction de leur présence sur le terrain, de leurs liens étroits avec les communautés locales et de leur engagement en faveur de la transparence et de la protection des populations. Par ailleurs, le contrôle citoyen et la mise en œuvre effective des mécanismes de contrôle externe des institutions et acteurs de la justice et de la sécurité se feront principalement à travers le renforcement des capacités du Parlement et des OSC, afin d'assurer la pérennité de ces mécanismes.

De façon transversale, grâce à la participation de l'ONUDC, agence chef de file dans la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le renforcement de l'État de droit, et qui dispose d'un mandat unique pour aborder la question de la corruption systémique au sein des institutions judiciaires et sécuritaires en RCA, le projet permettra de renforcer les capacités des magistrats, officiers de police judiciaire, forces de sécurité intérieure et OSC, sur les normes internationales en matière d'intégrité, de responsabilité et de transparence. À travers une approche intégrée et des formations ciblées, le projet contribuera à réduire l'impunité et à instaurer une culture institutionnelle fondée sur l'éthique et la responsabilité.

En complément, le projet favorisera la mise en place de mécanismes de suivi citoyen et de concertation avec la société civile, permettant de renforcer la redevabilité des institutions et d'accroître la confiance des communautés. Les actions du projet permettront d'intégrer ainsi la lutte contre la corruption dans les réformes structurelles en cours, efforts qui s'inscrivent directement dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC), notamment ses dispositions relatives à la prévention, à la transparence et à l'intégrité dans le secteur public, fournissant ainsi un référentiel normatif international reconnu pour transformer durablement la gouvernance judiciaire et sécuritaire en RCA et contribuer de façon durable aux efforts de consolidation de la paix dans le pays.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » **au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

*(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).*

**Si** les institutions judiciaires et sécuritaires sont renforcées à travers le redéploiement de personnel qualifié, une meilleure couverture territoriale, et des mécanismes efficaces de coordination et de redevabilité,

**Si** les communautés, y compris les femmes et les jeunes, participent activement à la coproduction de la sécurité, à la résolution des conflits et au suivi citoyen de la justice et de la sécurité,

**Alors** la confiance entre populations et institutions s'améliorera dans les zones ciblées,

**Parce que** les institutions judiciaires et sécuritaires auront à la fois une présence accrue, une meilleure capacité de réponse, et une plus grande légitimité aux yeux des populations.

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

**Résultat 1 : Les institutions judiciaires et de sécurité dans les zones ciblées sont plus accessibles, efficaces et redevables, contribuant à une réponse plus adaptée aux besoins des populations.**

Le premier résultat se focalise sur le renforcement des capacités des institutions et des acteurs offrant les services de sécurité et de justice tout en mettant un accent particulier sur le contrôle institutionnel comme garant de l'effectivité de l'offre ainsi que la redevabilité vis-à-vis des populations dans les zones cibles. Cette double approche axée sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles ainsi que sur le contrôle institutionnel (interne et externe) permet d'agir efficacement non seulement au niveau de la prévention mais aussi sur la résolution pacifique des différends et ainsi assurer une offre de sécurité pour tous, et particulièrement ceux qui en ont le moins accès, à savoir les femmes et les jeunes. Afin d'assurer que l'offre de service cohérente, l'accent sera également mis sur la complémentarité entre mécanismes formels, informels et communautaires de la justice.

Se basant sur les approches définies plus haut, les activités seront essentiellement centrées sur (i) le renforcement des capacités humaines (appui au recrutement/déploiement) et opérationnelles (accompagnement dans l'offre des services, y compris pour assurer une complémentarité et coordination entre différents acteurs offrant les services de justice et de sécurité) ; (ii) l'amélioration des connaissances des acteurs, particulièrement sur les thématiques touchant à la police de proximité, l'intégration (prise en compte) du genre et la lutte contre les VSBG – Y compris les VSLC, la prévention et lutte contre la corruption, le dialogue communautaire pour l'amélioration de la confiance, la gestion de l'information, la lutte contre la criminalité transnationale ; (iii) l'appui aux activités d'inspection et de contrôle pour assurer le respect de l'éthique et de la déontologie au niveau des acteurs et contribuer à l'effectivité de la redevabilité de ceux-ci.

**Produit 1. 1 : Les FSI déployées dans les zones ciblées assurent effectivement la protection des populations**

Dans les zones ciblées par le projet, qui sont les zones plus fragilisées par l'insécurité et le manque de présence étatique, le renforcement des effectifs et des capacités des forces de sécurité intérieure constitue une condition essentielle pour rétablir la confiance et garantir une protection effective des populations. Ce produit vise ainsi à appuyer les efforts des autorités centrafricaines pour recruter, former, équiper et déployer 500 nouveaux FSIs (250 agents de police et 250 agents de gendarmerie), conformément à la stratégie nationale de sécurité.

Un accent particulier sera mis sur la représentativité inclusive, avec un objectif de 35 % de femmes parmi les nouvelles recrues, ainsi que sur l'intégration de standards relatifs aux droits humains et à la sensibilité au genre tout au long du processus. Le projet prévoit également l'amélioration des conditions de travail des agents nouvellement formés par la mise à disposition d'équipements individuels adaptés, permettant aux hommes et aux femmes en uniforme d'exercer leur mission avec efficacité et dignité.

Le déploiement et les formations seront étroitement coordonnés avec la Direction générale de la gendarmerie et de la police, L'UNPOL et le PNUD assureront la procédure de clearance HRDDP, en tant que prérequis au recrutement, ainsi que le suivi tout au long de la formation et du déploiement. Conformément à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR), 10 % des agents de police recrutés devront être d'anciens membres des groupes armés, dans une optique de promotion du processus de paix et de contribution à la réconciliation nationale.

L'UNPOL et le PNUD assureront un suivi rigoureux de l'ensemble des activités et veilleront à ce que le programme de formation intègre tous les modules et contenus nécessaires, notamment en matière de gestion des frontières. À l'issue de la formation et une fois les affectations finalisées, l'UNPOL apportera un appui logistique au déploiement et à l'installation des FSI dans les zones d'intervention.

En complément, avec l'appui de l'ONU Femmes, des formations continues seront organisées pour les FSI intégrant des modules de formation sur le genre, le rôle de la femme dans les FSI déjà en poste dans les zones d'intervention, afin de consolider leurs compétences en matière de prévention, d'identification, de traitement et de prise en charge des incidents sécuritaires, notamment ceux liés aux VSBG et VSLC, et de renforcer leur capacité à dialoguer avec les communautés dans un esprit de police de proximité.

S'appuyant sur le mandat de l'ONUSC, les FSI bénéficieront des formations portant sur la prévention de la corruption et l'intégrité, permettant ainsi de renforcer la confiance de populations envers l'état.

L'ensemble de ces actions visent à assurer une présence sécuritaire renforcée, crédible et sensible aux besoins des populations locales, notamment des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés. Elles permettront également d'instaurer une dynamique de confiance entre les communautés et les FSI, en consolidant leur rôle de garants de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale à l'échelle territoriale.

- **Activité 1.1.1** : Appuyer le recrutement, la formation de 500 nouveaux membres de la police et de la gendarmerie, avec au moins 35% de femmes (clearance HRDDP, tests de connaissance et physiques, formation initiale).
- **Activité 1.1.2** : Doter les nouvelles recrues d'équipements individuels sensibles au genre.
- **Activité 1.1.3** : Organiser des formations continues pour les FSI déjà en poste y compris l'introduction des modules de formation sur le genre, les droits humains, le rôle de la femme dans les FSI dans les zones d'intervention, et la prévention de la corruption pour améliorer leurs capacités de prévention, identification, traitement et prise en charge efficace des cas sensible au genre.
- **Activité 1.1.4** : Appuyer le déploiement des effectifs des FSI dans les zones d'intervention en lien avec la stratégie nationale RSS.

## **Produit 1.2 : Les systèmes de justice traitent les violations des droits humains, y compris les VSBG**

Le résultat s'attachera à structurer et à opérationnaliser le lien entre justice et sécurité en mettant en place des mécanismes intégrés et sensibles au genre, afin de garantir une réponse efficace, inclusive et coordonnée. Concrètement, cela passera par un appui au renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et des acteurs judiciaires pour assurer une prise en charge respectueuse, et diligente des affaires sensibles, notamment les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG), tout en veillant à la lutte contre l'impunité et la corruption. Une attention particulière sera portée aux cas de violations commises par les forces de sécurité elles-mêmes, à travers la mise en place de mécanismes de redevabilité internes et externes, ainsi que de dispositifs de protection et de signalement sécurisés pour les survivantes et les témoins. Le projet favorisera également le dialogue entre les communautés, les autorités locales et les institutions de sécurité et de justice afin de renforcer la confiance, prévenir les abus, y compris les différentes formes de corruption, et créer les conditions d'un environnement propice à la réconciliation durable.

Un accent particulier sera mis sur la territorialisation de la justice à travers le déploiement de magistrats et l'organisation d'audiences foraines et sessions criminelles pour rapprocher la justice des populations éloignées, souvent laissées pour compte par les services publics.

Dans cette optique, le projet appuiera la formation initiale de 40 magistrats (dont 50 % de femmes) afin de renforcer les capacités opérationnelles des tribunaux situés dans les préfectures ciblées, représentant une population de plus de 1,4 million d'habitants. Ces magistrats seront formés par l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), seule institution publique chargée de la formation des professionnels de la justice en République centrafricaine. Cette formation sera réalisée en étroite collaboration avec la MINUSCA, afin de garantir que le nombre de magistrats déployés réponde aux exigences légales et permette l'opérationnalisation effective des services judiciaires, y compris la tenue régulière des sessions criminelles dans les régions ciblées. Le projet veillera ainsi à garantir la qualité, la pérennité et la couverture territoriale de l'offre de justice.

Parallèlement, le projet soutiendra le déploiement des acteurs judiciaires ainsi que la tenue d'audiences foraines et de sessions criminelles, notamment dans les zones où les justiciables ne disposent d'aucun accès concret aux institutions judiciaires. Cela inclura également un appui aux enquêtes sur les VSBG, en coordination avec l'UMIRR, ainsi qu'à l'organisation de dispositifs de protection des victimes et témoins. La médiatisation des procès, les ateliers de réflexion et la capitalisation des leçons apprises permettront de renforcer la transparence et la confiance de la population dans la justice.

À l'issue des audiences foraines et des sessions criminelles, l'ONU Femmes procédera à l'identification et au suivi de l'exécution des décisions relatives aux cas de VSBG et de VSLC afin de garantir l'effectivité des décisions judiciaires rendues tout en assurant un accompagnement psychosocial continu aux victimes à travers l'Association des Femmes Juristes Centrafricaine (AFJC), l'UMIRR et les juridictions compétentes locales.

Un appui sera également apporté à la mise en œuvre de la loi sur les peines alternatives à l'emprisonnement, notamment à travers des projets pilotes de travaux d'intérêt général (TIG), qui contribueront d'une part à la réinsertion des auteurs d'infractions mineures tout en répondant à des besoins concrets des communautés et d'autre part à la réduction de la surpopulation carcérale.

De façon transversale, le projet renforcera la compréhension sur les enjeux et les capacités des forces de sécurité et des magistrats de lutter contre la corruption.

- **Activité 1.2.1** : Organiser des formations initiales des magistrats (avec 50% de femmes) pour améliorer la capacité des tribunaux situés dans la zone couverte par le projet et offrir un accès à la justice à plus de 1,4 millions qui l'habitent.
- **Activité 1.2.2** : Appuyer le déploiement des acteurs judiciaires, l'organisation des audiences foraines pour rapprocher la justice des justiciables dans les zones éloignées et renforcer la cohésion sociale, l'instruction des cas (civil ou pénal) présentant un risque majeur pour la cohésion sociale dans les zones cibles, les missions d'enquêtes, y compris celles de l'UMIRR sur les cas de VSBG et de VSLC.
- **Activité 1.2.3** : Identifier et assurer le suivi des décisions relatives aux cas de VSBG et de VSLC, y compris l'exécution des décisions issues des audiences foraines, tout en garantissant un accompagnement psychosocial continu aux victimes à travers l'AFJC, UMIRR et les juridictions compétentes locales.
- **Activité 1.2.4** : Appuyer la tenue des sessions criminelles (formation des jurés, mise en place de systèmes de protection des victimes et des témoins, appui logistique et financier à la tenue des audiences, atelier d'analyse et de réflexion sur les leçons apprises et les recommandations, diffusion /médiation des audiences).
- **Activité 1.2.6** : Appuyer la mise en œuvre de la loi sur les mesures alternatives à l'emprisonnement et des projets pilotes TIG (travaux d'intérêt général) qui profitent à la communauté.

### **Produit 1.3 : La gouvernance et la redevabilité des institutions de justice et de sécurité sont renforcés**

Ce produit vise à renforcer la transparence, la gouvernance et la redevabilité des institutions chargées de la justice et de la sécurité, en appuyant les organes de contrôle et d'inspection, ainsi que les mécanismes de suivi interne et externe. Il s'agit de consolider une gouvernance plus efficace et responsable dans ces deux secteurs clés, en assurant un meilleur encadrement des pratiques professionnelles et en veillant à la mise en place des mécanismes et textes légaux nécessaires.

À cette fin, le projet prévoit de renforcer les mécanismes d'inspection des services judiciaires, de la police et de la gendarmerie, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de procédures claires, la mise en place de systèmes de plaintes accessibles, ainsi que l'organisation régulière de missions d'inspection. L'objectif est de garantir une réponse institutionnelle cohérente, transparente et conforme aux principes d'éthique et de déontologie, répondant aux besoins des populations locales.

Le projet soutiendra également les mécanismes de contrôle institutionnel, qu'ils soient internes ou externes, afin de garantir une supervision renforcée et indépendante.

Enfin, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités en matière de production, d'analyse et d'utilisation des données statistiques judiciaires et pénitentiaires. Celles-ci seront collectées de manière désagrégée (par sexe et par localité) pour mieux évaluer l'impact des services judiciaires sur le règlement des différends et éclairer les prises de décision à tous les niveaux.

- **Activité 1.3.1** : Doter l'inspection des services judiciaires ainsi que celles de la Police et de la Gendarmerie des procédures claires, sensibles au genre et des mécanismes qui garantissent la transparence dans la gestion des recours contre les acteurs judiciaires et ceux de la sécurité, mettre en place un système de plaintes et de dénonciations et faciliter l'organisation et le déploiement des inspections régulières.
- **Activité 1.3.2** : Plaidoyer auprès de la hiérarchie des FSI pour la promotion du leadership féminin, l'élaboration d'un protocole institutionnel de prévention et de gestion du harcèlement sexuel et des pratiques sexistes, et l'adoption d'un Code de conduite genre ;
- **Activité 1.3.3** : Appuyer les mécanismes de contrôle institutionnel, tant internes qu'externes – y compris le contrôle parlementaire – dans les secteurs de la justice et de la sécurité, afin de prévenir la corruption, renforcer la gouvernance et la redevabilité des institutions.
- **Activité 1.3.4** : Renforcer et appuyer la coordination des organes de contrôle institutionnel, tant internes qu'externes, dans les secteurs de la justice et de la sécurité, afin de rationaliser les efforts et de favoriser la mise en œuvre effective des recommandations formulées.
- **Activité 1.3.5** : Appuyer la collecte, l'analyse et l'exploitation des statistiques judiciaires et pénitentiaires, désagrégées par genre et par localités, pour renforcer l'analyse de l'effectivité du travail des acteurs judiciaires quant au règlement des différends en tenant compte de la dimension genre et droit humain.

**Résultat 2 : Les communautés contribuent à la sécurité locale à travers des mécanismes sûrs et inclusifs, renforçant la cohésion sociale et la confiance envers les institutions.**

Le second résultat quant à lui met les communautés et les personnes, en particulier les femmes et les jeunes, au centre de l'action. Il se focalise essentiellement sur les efforts entrepris pour rendre effectifs non seulement leur participation aux processus de prévention et résolution des conflits, mais surtout aussi le contrôle exercé par elles sur la capacité des acteurs chargés de la fourniture des services en matière de justice, de sécurité et consolidation de la paix à accomplir leurs missions dans le respect des droits humains et de l'éthique et la déontologie.

Ainsi, l'approche communautaire et celle centrée sur les personnes mises en exergue à travers ce résultat permettront aux personnes et aux communautés d'avoir accès à l'information nécessaire à la prévention des conflits, à la répression des crimes/délits et à l'accès aux mécanismes de résolution des différends, y compris ceux facilitant l'accès à la

justice. Ensuite, les efforts seront entrepris pour renforcer la prévention des conflits et la protection des personnes, en assurant une coproduction de la sécurité (sécurité communautaire) au niveau local ainsi que la capacitation des mécanismes locaux de prévention et résolution des conflits à se déployer selon les besoins, particulièrement dans les localités excentrées. Enfin, les personnes et les communautés auront la possibilité d'exercer un contrôle sur les institutions et les acteurs les animant. Ceci sera possible à travers le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles des Organisations de la Société Civile (OSC) et du Barreau de Centrafrique dans l'observation, le monitoring, le rapportage et la dissémination des résultats des rapport pour la mise en œuvre des recommandations visant à renforcer la confiance des populations en la justice, la sécurité et la consolidation de la paix.

**Produit 2.1 : Les populations, y compris les femmes et les jeunes, ont une meilleure connaissance de leurs droits et bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire de qualité**

Conformément à l'approche centrée sur les personnes, ce produit vise à améliorer l'accès à la justice des populations locales, en particulier des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes déplacées et les communautés marginalisées. Pour ce faire, le projet soutiendra la redynamisation et l'institutionnalisation de cinq cliniques juridiques communautaires, intégrées dans les maisons ou espaces des femmes et les espaces sûrs existants. Ces cliniques seront animées par du personnel étatique local, en lien avec la politique de décentralisation, ainsi que par des parajuristes communautaires sensibles au genre. Elles joueront un rôle clé dans la sensibilisation aux droits, l'orientation vers les mécanismes de résolution des différends et la prévention des conflits, en particulier ceux liés aux inégalités de genre.

La pérennité du projet sera assurée par plusieurs mécanismes : grâce à l'appropriation institutionnelle (État et décentralisation), à la capacitation des communautés (parajuristes, sensibilisation), et à l'intégration des cliniques juridiques dans les espaces communautaires existants, qui en font des structures durables au service de l'accès à la justice.

En complément, des campagnes d'information et de sensibilisation seront organisées pour promouvoir la cohésion sociale, prévenir la criminalité et les violences sous toutes leurs formes, notamment les violences basées sur le genre (VBG), et encourager le vivre ensemble. Ces campagnes s'appuieront sur des approches inclusives et participatives, mobilisant les leaders communautaires, les jeunes, les femmes et les médias locaux pour diffuser des messages de paix, de tolérance et de respect des droits humains.

Le projet prévoit également de renforcer les capacités des prestataires d'aide juridique afin d'assurer une prise en charge de qualité, centrée sur les victimes. Cela inclura l'élaboration d'un programme de formation intégrant le genre dans les modules sur l'écoute active, la confidentialité, la lutte contre les stéréotypes, ainsi que le rôle des femmes dans les FSI pour renforcer la confiance entre les forces de sécurité et les populations. Les prestataires seront également dotés de matériels et d'équipements spécifiques pour améliorer l'efficacité de leurs interventions.

Pour garantir une gouvernance efficace et durable de l'aide légale, le projet appuiera l'opérationnalisation des organes de pilotage, de gestion et de contrôle de l'aide juridique. Cette action vise à renforcer le cadre institutionnel, à améliorer la coordination entre les acteurs étatiques et communautaires, et à assurer une meilleure redevabilité dans la mise en œuvre des services juridiques. Elle contribuera à restaurer la confiance des populations dans les institutions judiciaires, en particulier chez les femmes et les jeunes et les survivants de violences. Enfin, une campagne nationale de plaidoyer et de sensibilisation sera menée, en collaboration avec les leaders communautaires et les décideurs, autour du recrutement des FSI et des résultats d'une étude sur la participation des femmes dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Cette campagne utilisera des canaux variés – radio Voix des Femmes, radios communautaires, téléphonie mobile, réseaux sociaux – pour toucher un large public, notamment les jeunes, et créer un engagement national en faveur d'une justice inclusive, équitable et sensible au genre.

- **Activité 2.1.1** : Redynamiser et institutionnaliser 5 cliniques juridiques à travers les maisons/espaces des femmes et les espaces sûrs existants, en mobilisant du personnel déployé par l'état en accompagnement de la politique de décentralisation nationale au sein des administrations locales chargées des affaires sociales, juridiques et de la promotion de la femme, y compris les parajuristes communautaires sensible au genre dans les localités couvertes par le projet.
- **Activité 2.1.2** : Organiser des campagnes de sensibilisation sur la prévention de la criminalité, la corruption, la violence sous toutes ses formes et la promotion du vivre ensemble.
- **Activité 2.1.3** : Renforcer les capacités des prestataires d'aide juridique pour une prise en charge de qualité centrée sur les victimes, intégrant des modules spécifiques au genre et au rôles des femmes FSI dans le renforcement de la confiance entre les FSI et les populations (Élaboration d'un programme de formation, organisation des séances de formation, dotation en matériels et équipements spécifiques).
- **Activité 2.1.4** : Organiser des initiatives de plaidoyer avec les leaders communautaires et décideurs, ainsi qu'une campagne de sensibilisation nationale autour du recrutement des FSI et des résultats d'une étude sur la participation des femmes dans les secteurs de la justice et de la sécurité, et sur l'accès des femmes et filles à la justice, utilisant la radio Voix des Femmes, les radios communautaires, ainsi que les messages via la téléphonie mobile, une campagne digitale utilisant les réseaux sociaux avec les jeunes afin de créer un engagement national.

## **Produit 2.2 : La sécurité communautaire et les mécanismes inclusifs de résolution des conflits favorisent la cohésion sociale**

Ce produit vise à renforcer les mécanismes locaux de sécurité et de résolution des conflits en plaçant les communautés au cœur des efforts de cohésion sociale et de prévention des violences. Il appuie les Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR), créés à la suite du Forum de Bangui de 2015, qui jouent un rôle central dans la médiation communautaire, la prévention des conflits et la promotion du vivre-ensemble. Le projet vise à renforcer leur fonctionnement, à former leurs membres à la résolution des conflits et à la cohésion sociale,

et à garantir leur capacité à intégrer les communautés marginalisées ou géographiquement isolées.

En intégrant les représentants des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) dans les CLPR, ces structures deviendront également des espaces de dialogue et de coproduction de la sécurité entre les FSI, les autorités locales et les représentants communautaires. Elles permettront aux populations d'exprimer leurs besoins en matière de sécurité et de justice, et aux FSI d'adapter leurs interventions de manière plus inclusive et efficace.

Les comités seront appuyés dans la mise en œuvre de l'approche de police de proximité, en ligne avec l'approche de sécurité centrée sur les personnes promue par le PNUD, et contribueront à la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de prévention de la criminalité. Des activités d'engagement communautaire seront menées pour renforcer le dialogue et la confiance entre les communautés et les FSI.

En complément, les acteurs des mécanismes alternatifs de règlement des conflits (MARC) seront formés en médiation et conciliation, en s'inspirant des bonnes pratiques des femmes médiatrices dans les changements communautaires de renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Ces formations renforceront leurs compétences pour promouvoir la paix et la cohésion sociale. Les radios communautaires diffuseront des messages de sensibilisation pour appuyer ces efforts.

- **Activité 2.2.1** : Mettre en place et opérationnaliser des Comités Locaux de Sécurité (CLS) pour améliorer la coproduction de la sécurité [Diagnostic Local de Sécurité (DLS), élaboration d'un Plan local de sécurité (PLS)] sensible au genre; Former/Sensibiliser les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) et les membres des Comités Locaux de Sécurité (CLS) sur l'approche de police de proximité, les mécanismes d'alerte précoce et la prévention de la criminalité et de la corruption ; Organiser des activités d'engagement communautaire<sup>32</sup> entre les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) et les communautés locales incluant les réseaux et organisations féminines.
- **Activité 2.2.2** : Actualiser et définir un plan d'action opérationnel sensible au genre de la Stratégie nationale de cohésion sociale et de réconciliation pour les localités cibles; Opérationnaliser et y intégrer au moins 35 % de femmes et 35 % de jeunes et de leurs réseaux, tant au niveau communautaire que central dans les Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR), former les membres des organisations sur la résolution des conflits, l'accès des femmes à la justice, la sécurité communautaire et la cohésion sociale pour consolider la paix et assurer la prise en compte des communautés les plus éloignées des sièges des CLPR;
- **Activité 2.2.3** : Former les acteurs issus des mécanismes alternatifs de règlement des conflits (MARC) (médiation, conciliation) basé sur les initiatives globales et les

---

<sup>32</sup> Appui à l'organisation d'activités éducatives, récréatives, ludiques et sportives portant sur la connaissance des rôles et attributions de la Police et de la Gendarmerie ainsi que la coproduction de la sécurité et la cohésion sociale particulièrement dans les zones éloignées des grands centres ; Organisation des journées portes ouvertes sur la coproduction de la sécurité et la cohésion sociale dans les grands centres ; appui à la définition et l'organisation d'activités conjointes (FSI + Communautés) portant sur des projets d'intérêt général locaux.

bonnes expériences des femmes médiatrices dans les changements communautaires de renforcement de la cohésion social et la consolidation de la paix.

### **Produit 2.3 : La confiance des populations en la justice, en la sécurité et aux infrastructures de paix est améliorée**

Ce produit vise à renforcer la redevabilité des institutions de justice, de sécurité et de consolidation de la paix en améliorant les capacités des organisations de la société civile (OSC), du barreau et des structures nationales telles que l'ICASEES dans le suivi, l'observation et l'analyse de la qualité des services offerts. En outillant les OSC et les acteurs communautaires pour mener des enquêtes de perception et des exercices de monitoring, le projet permettra de mieux comprendre les attentes et préoccupations des populations en matière de justice, de sécurité et de cohésion sociale, tout en identifiant les pratiques abusives ou les lacunes institutionnelles. Ces activités contribueront également à une meilleure compréhension de l'impact du projet et permettront d'ajuster les actions si les résultats escomptés ne sont pas atteints.

Les informations recueillies seront consolidées dans des rapports de suivi et de perception, qui contribueront à renforcer la transparence et à promouvoir une culture de redevabilité. Le projet appuiera en outre le renforcement des capacités du barreau et des OSC dans la documentation des violations des droits humains, ainsi que des manquements à l'éthique ou à la déontologie professionnelle, afin de garantir des réponses plus appropriées, conformes aux standards nationaux et internationaux.

Le projet contribuera à créer et/ou rénover six "Cases de paix communautaire des femmes – Da ti A wali" à Bangui et dans les cinq localités d'intervention du projet, en partenariat avec l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA). Ces espaces seront conçus comme des lieux sûrs, inclusifs et accessibles, où les femmes pourront se réunir, dialoguer, mener des actions de médiation, et jouer un rôle actif dans la prévention et la résolution des conflits. En valorisant les savoirs locaux et les pratiques de paix portées par les femmes, ces cases contribueront à renforcer la confiance des populations en la justice, en la sécurité à travers les infrastructures communautaires de paix. Elles serviront également de plateformes pour des activités de sensibilisation, de cohésion sociale et de plaidoyer, consolidant ainsi le rôle des femmes comme actrices clés de la paix et de la résilience communautaire.

À travers cette approche, les communautés seront mieux informées sur les responsabilités des institutions et disposeront de moyens concrets pour faire valoir leurs attentes, contribuant ainsi à renforcer durablement la confiance entre les populations et les acteurs de la justice, de la sécurité et de la paix.

- **Activité 2.3.1** : Renforcer les capacités des OSC et de l'ICASEES pour la réalisation des enquêtes de perception sur la paix, la justice et la sécurité
- **Activité 2.3.2** : Réaliser des enquêtes de perception sur la paix, la justice, la sécurité<sup>33</sup> et la corruption ;

---

<sup>33</sup> Seront coordonnés avec le projet Stabilisation sous financement PBF aux étapes de conceptualisation et de mise en œuvre en vue de rationaliser les ressources. Les opportunités d'avoir des contributions additionnelles d'autres projets et initiatives seront recherchées et mises à profit, y compris à travers la mobilisation des fonds programmatiques de la MINUSCA,

- **Activité 2.3.3** : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des OSC et du barreau dans le monitoring, la documentation et le rapportage sur la réponse aux violations des droits humains, de l'éthique et de la déontologie professionnelle des acteurs ;
  - **Activité 2.3.4** : Créer et/ou rénover Cases de paix communautaire des femmes "Da ti A wali" dans les cinq localités d'intervention du projet, afin de renforcer le rôle déterminant des femmes dans la restauration de la confiance des populations en la justice, la paix et la cohésion sociale en lien avec l'organisation des femmes centrafricaine (OFCA).
  - **Activité 2.3.5** : Appuyer la présentation et la diffusion des rapports d'observation et monitoring pour assurer la redevabilité continue des acteurs et des institutions de la justice, de la sécurité et infrastructures de paix.
- c) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

### **Ciblage géographique**

Depuis quelques décennies maintenant, les préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Fafa, Nana-Gribizi, Ouaka et Haute-Kotto Ouham Fafa font face à une insécurité grandissante et de la violence, y compris le vol de bétail, les attaques de groupes armés, le trafic d'armes illicites etc. Ces localités qui ont été gravement affectées par des conflits armés prolongés, entraînant des déplacements massifs, des violences communautaires, une désintégration des services publics, et un affaiblissement de la cohésion sociale. La présence limitée des institutions d'état de droit et l'insécurité chronique y ont considérablement restreint l'accès aux services. Le ciblage géographique répond donc à la fois à un impératif de réduction des risques de reprise des violences et à un besoin urgent de stabilisation multisectorielle, dans une zone historiquement marginalisée et particulièrement exposée à l'insécurité.

Sur le plan judiciaire, le projet cible quatre préfectures – Ouham, Ouham-Fafa, Nana-Gribizi et Ouaka – qui présentent le ratio le plus faible de magistrats par habitant, avec moins d'un magistrat pour plus de 150 000 personnes, comme l'illustre la carte. La cinquième région ciblée, Haute-Kotto, est quant à elle l'une des plus vastes du pays, avec une densité de population extrêmement faible, rendant l'accès à la justice particulièrement difficile en raison des contraintes logistiques et du manque de sensibilisation aux procédures judiciaires dans cette zone reculée.

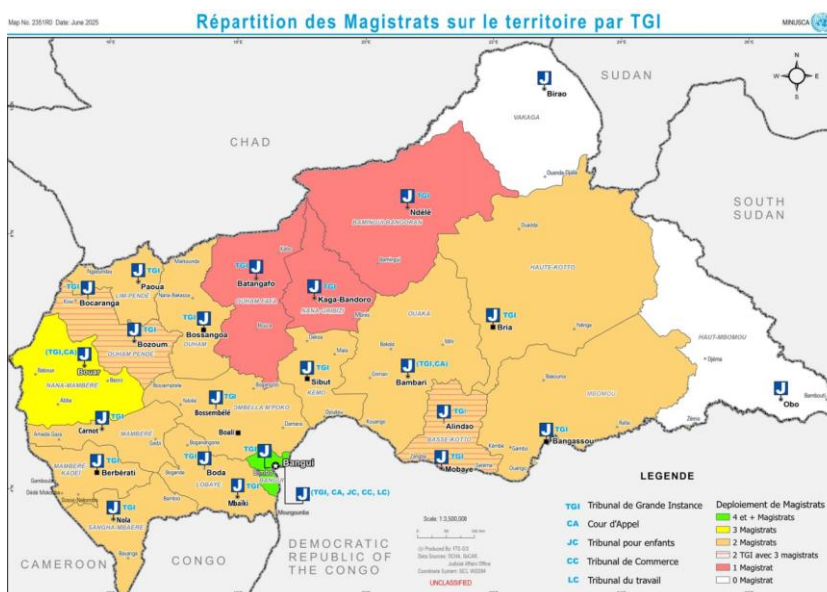
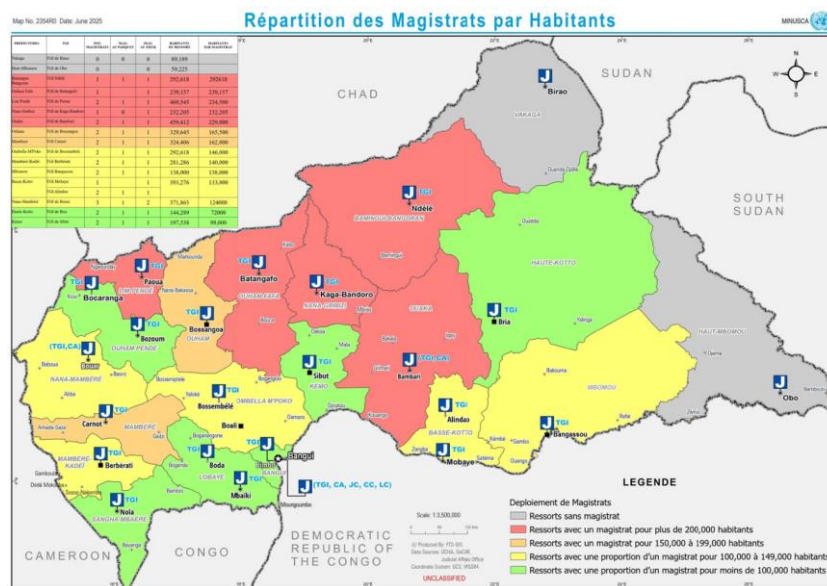
Par ailleurs, aucune des régions concernées n'atteint le seuil légal requis de quatre magistrats permanents par juridiction. Actuellement, seuls deux magistrats sont en poste à Bossangoa, Bambari et Bria, tandis que Batangafo et Kaga-Bandoro ne comptent qu'un seul magistrat

---

comme pour les années antérieures. Par ailleurs, dans la mise en œuvre du projet, l'implication d'OSC nationales ayant une expérience dans le domaine sera privilégiée afin d'assurer un renforcement de leurs capacités dans une perspective de durabilité.

chacun. Cette situation limite considérablement le fonctionnement du système judiciaire. En cas d'absence du magistrat (conгés, maladie ou autres raisons administratives), les Tribunaux de Grande Instance cessent de fonctionner faute de personnel. Ainsi, en 2024, les juridictions de Batangafo et de Kaga-Bandoro sont restées sans magistrats effectifs pendant plus de six mois.

L'éloignement géographique de ces régions et leur difficile accessibilité tout au long de l'année ont également pour conséquence une méconnaissance généralisée des droits et recours juridiques par les populations locales. Pourtant, les enquêtes de perception menées en 2021 ont révélé une forte demande pour la présence de services judiciaires de l'État, en particulier à Batangafo et Kaga-Bandoro. C'est dans cette optique que le projet entend combler le déficit d'accès à la justice dans ces localités, afin de répondre aux besoins juridiques des populations et de renforcer la présence de l'État.



Comme indiqué au-dessus, sur le plan sécuritaire, les forces déjà déployées ne sont pas en nombre suffisant pour répondre efficacement aux besoins de sécurité des populations locales et assurer une présence effective de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire centrafricain.

Conformément à la Stratégie nationale de sécurité, la République centrafricaine, à l'instar d'autres pays, vise un ratio d'un agent de sécurité intérieure pour 450 habitants. Toutefois, dans les localités ciblées par le projet, les ratios actuels restent largement en deçà de cette norme, avec un taux plus d'un agent de sécurité intérieure pour plus de 2000 habitants. Par ailleurs, la nécessité constante de lutter contre les groupes armés et de protéger les populations exerce une pression accrue sur les forces de sécurité intérieure, qui ne disposent pas toujours des moyens adéquats pour contrer ces menaces.

Les préfectures ciblées revêtent une importance stratégique particulière, dans le contexte du récent accord de paix signé entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés 3R et UPC. Cet accord crée une forte attente de la part des populations à l'égard de l'État, qui doit désormais démontrer sa capacité à rétablir la sécurité, combler les vides sécuritaires et renforcer la confiance envers les forces déployées. C'est pourquoi le déploiement des FSI dans ces zones constitue une priorité critique pour le gouvernement centrafricain.

En outre, la présence accrue des FSI contribuera à renforcer la communication et la confiance entre les forces locales de sécurité et les communautés à travers les Comités locaux de prévention et de résolution des conflits. Certaines des zones ciblées ont déjà bénéficié par le passé de l'efficacité de ces structures communautaires, qui pourront ainsi servir de socle pour promouvoir une approche de sécurité et de justice centrée sur les populations. Cela permettra non seulement aux acteurs judiciaires et sécuritaires de mieux comprendre les besoins des communautés qu'ils desservent, mais aussi aux populations locales d'exprimer leurs attentes et de soutenir les efforts des institutions pour offrir des services plus efficaces, accessibles et inclusifs.

N°	Villes	Unités Gendarmerie	Unités Police
<b>Préfecture de l'Ouham</b>			
01	Bossangoa	- Groupement – 05 <i>personnels</i> - Compagnie – 05 <i>personnels</i> - Brigade – 15 <i>personnels</i> - PSIG – 15 <i>personnels</i>	- Direction Régionale – 05 <i>personnel</i> - Commissariat – 20 <i>personnels</i>
02	Bouca	- Brigade – 12 <i>personnels</i>	- Commissariat – 15 <i>personnels</i>
03	Nana-Bakassa	- Brigade – 12 <i>personnels</i>	
04	Markounda	- Brigade – 12 <i>personnel</i>	
<b>Préfecture de l'Ouham-Fafa</b>			
01	Batangafo	- Compagnie – 5 <i>personnels</i> - Brigade – 15 <i>personnels</i> - PSIG – 12 <i>personnels</i>	- Commissariat – 15 <i>personnels</i>
02	Kabo	- Brigade – 15 <i>personnels</i>	- Commissariat – 15 <i>personnels</i>
03	Sido	- Brigade – 12 <i>personnels</i>	
<b>Préfecture de Nana-Gribizi</b>			
01	Kaga-Bandoro	- Légion de Gendarmerie Territoriale – 7 <i>personnels</i> - Légion de Gendarmerie Mobile – 32 <i>personnels</i> - Groupement – 5 <i>personnels</i> - Compagnie – 5 <i>personnels</i> - Brigade – 15 <i>personnels</i> - PSIG – 12 <i>personnels</i>	- Commissariat – 25 <i>personnels</i>
02	Mbré	Brigade – 12 <i>personnels</i>	
03	Ouandago	Brigade – 12 <i>personnels</i>	
<b>Préfecture de Ouaka</b>			
01	Bambari	- Légion de Gendarmerie Territoriale – 5 <i>personnels</i> - Légion de Gendarmerie Mobile – 32 <i>personnels</i> - Groupement – 5 <i>personnels</i> - Compagnie – 5 <i>personnels</i> - Brigade de Recherche – 5 <i>personnels</i> - Brigade Territoriale – 15 <i>personnels</i>	- Direction Régionale – 05 <i>personnel</i> - Commissariat – 25 <i>personnels</i>
02	Grimari	- Brigade – 15 <i>personnels</i>	- Commissariat – 15 <i>personnels</i>
03	Ngakobo	- Brigade – 15 <i>personnels</i>	
04	Ippy	- Brigade – 12 <i>personnels</i>	- Commissariat – 15 <i>personnels</i>
05	Kouango	- Brigade – 12 <i>personnels</i>	
<b>Préfecture de Haute-Kotto</b>			
01	Bria	- Compagnie – 5 <i>personnels</i> - Brigade – 15 <i>personnels</i> - PSIG – 12 <i>personnels</i>	- Commissariat – 25 <i>personnels</i>
02	Sam-Ouandja	- Brigade – 12 <i>personnels</i>	
02	Yalinga	- Brigade – 12 <i>personnels</i>	

### **Ciblage des bénéficiaires**

Les bénéficiaires directs du projet sont identifiés sur la base de critères de vulnérabilité, de rôle communautaire et de pertinence institutionnelle, avec une attention particulière portée aux différences d'âge, de genre et de statut socio-économique.

Dans le cadre du recrutement des FSI, le projet assurera une coordination étroite avec UNPOL afin de garantir que les processus de sélection respectent les normes internationales tout en étant alignés sur les priorités nationales. Le projet respectera les dispositions du processus de la paix et faire du plaidoyer pour assurer 10% des nouveaux recrutés sont des ex-combattants des groupes d'armées. Une procédure de vérification des antécédents (HRRDP) sera mise en place pour s'assurer qu'aucun préjudice ne soit causé par l'intégration des nouvelles recrues. Une attention particulière sera accordée à l'inclusivité, notamment à travers l'établissement de quotas de genre et une couverture équitable du territoire national lors des campagnes de recrutement.

Sur le plan judiciaire, les recrutements suivront les lignes directrices nationales et les procédures de l'ENAM, en coordination avec MINUSCA JCS. L'objectif sera de garantir un processus inclusif et sensible au genre, en assurant une représentation équitable des femmes et des hommes dans le recrutement du personnel judiciaire et pénitentiaire, conformément aux engagements nationaux et internationaux en matière d'égalité de genre. Une attention particulière sera accordée à la réduction des obstacles structurels qui freinent la participation des femmes aux carrières juridiques et judiciaires. La MINUSCA accompagnera les autorités nationales tout au long du processus – du recrutement à la formation, en passant par l'affectation du personnel dans leurs zones d'intervention – en veillant à l'intégration de modules de formation sur le genre, la lutte contre les violences basées sur le genre et les droits des femmes. Cet appui contribuera à la professionnalisation du secteur, tout en renforçant sa légitimité et sa capacité à répondre aux besoins spécifiques de toutes les composantes de la population.

Les activités communautaires orientées vers l'accès à la justice cibleront un large éventail d'acteurs afin de renforcer la cohésion sociale, la redevabilité et la confiance envers les institutions. Les institutions judiciaires, les acteurs judiciaires, les avocats, ainsi que les forces de sécurité intérieure (FSI) bénéficieront de formations et d'appuis techniques pour améliorer leur capacité à répondre aux besoins des populations de manière inclusive et sensible aux droits humains. Les organisations de la société civile (OSC), et des Comités Locaux de Prévention et de Réconciliation (CLPR), les animateurs des cliniques juridiques, ainsi que les autorités locales et coutumières seront mobilisés pour faciliter la médiation communautaire, la sensibilisation aux droits et l'orientation vers les mécanismes de justice. Une attention particulière sera portée aux communautés locales, notamment aux femmes, aux jeunes, aux leaders communautaires et aux victimes de violations des droits humains, y compris les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) et les harcèlements et abus basés sur le genre (HABG), afin de promouvoir leur participation active aux processus de justice et de renforcer leur accès effectif aux recours disponibles.

Les agences récipiendaires mentionnées se sont assurées d'évaluer les risques de générer des effets négatifs sur les communautés sur le court ou long terme à travers la mise en œuvre des activités et déterminer les mesures de mitigation à mettre en place. Par ailleurs, une analyse et compréhension du conflit a aussi été prise en compte, afin de mieux comprendre le contexte et s'assurer que les interventions proposées sont appropriées pour le contexte, acceptable pour les populations locales et ne vont pas à l'encontre des plans de développement locaux. En outre, tout au long de la mise en œuvre du projet, le PNUD, l'ONUDC, l'ONU Femmes et la MINUSCA récipiendaires s'assureront que les interventions planifiées n'aient pas d'impact négatif inattendu sur les bénéficiaires et les communautés en général, notamment sur leur sécurité, leur dignité. Pour ce faire, plusieurs mesures seront prises notamment :

- Des mesures visant à atténuer les effets négatifs prédéterminés ;
- Des mesures visant à garantir que les projets s'appuient sur les capacités locales et les renforcent (pour prévenir la dépendance) ;
- La mise en place d'un système de gestion des plaintes et remontée des feedbacks ;
- Une communication régulière et le partage d'informations avec les bénéficiaires ;
- La mise en place d'un mécanisme de suivi des effets négatifs créés par l'intervention ;
- Les mesures visant à assurer une représentation adéquate des groupes marginalisés et défavorisés ;
- Des missions d'appui, de suivi ou d'évaluation prenant en considération le principe « Ne pas nuire » ;
- La mise en place d'un mécanisme de gestion et de protection des données ;
- La formation et gestion des équipes et des partenaires en lien avec le concept 'Do no harm' ;
- Une collecte de données ventilées selon les catégories les plus vulnérables.

## **II. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le PNUD, l'ONUDC et l'ONU Femmes jouent un rôle très important dans le pays en matière de renforcement de la sécurité et de l'accès à la justice pour les populations locales, tant au niveau institutionnel que communautaire. Les agences récipiendaires travailleront en étroite collaboration avec le gouvernement, les partenaires locaux présents dans les zones d'intervention, les autorités locales, les leaders communautaires et religieux, ainsi que les associations de femmes, entre autres.

Le PNUD, doté d'une solide expertise en matière d'accès à la justice et de réforme du secteur de la sécurité, assurera le leadership du projet. Il coordonnera la mise en œuvre quotidienne, le suivi des plans de travail, la consolidation des rapports de progrès, ainsi que les activités de communication et de visibilité. Un Project Manager sera désigné pour assurer la coordination

avec les agences partenaires et la MINUSCA sur le terrain. Présent en RCA depuis 2014, le PNUD appuie la restauration de l'État de droit à travers une programmation conjointe avec la MINUSCA. Il contribue à la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, notamment par l'élaboration de cadres légaux et politiques, la formation des acteurs judiciaires, pénitentiaires et FSI, et la réhabilitation des infrastructures. Le PNUD joue également un rôle clé dans la coordination sectorielle et l'atteinte de l'ODD 16.

ONU Femmes, entité onusienne dédiée à l'égalité des sexes, œuvre en RCA depuis 2015 pour renforcer la participation significative des femmes à la paix, à la reconstruction post-conflit et à la réponse humanitaire. En tant que chef de file sur les questions de genre au sein de l'équipe ONU, elle coordonne les interventions en faveur de l'autonomisation des femmes, en s'appuyant sur un vaste réseau de partenaires, notamment d'organisations féminines locales. Ses actions, appuyées par le PBF, promeuvent l'intégration systématique du genre dans les processus de consolidation de la paix, en reconnaissant les femmes et les jeunes filles comme actrices clés du changement et de la résilience communautaire.

L'ONUSC soutient les États d'Afrique de l'Ouest et du Centre, y compris la RCA, dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, à travers le renforcement des capacités des institutions judiciaires et des forces de l'ordre, l'amélioration des cadres juridiques et la promotion de la coopération judiciaire et policière. En RCA, l'ONUSC a notamment appuyé l'élaboration de textes réglementaires majeurs liés à la Cour pénale spéciale, à la protection des victimes et témoins, et à l'aide juridique. Il joue un rôle central dans le renforcement des mécanismes d'enquête, de poursuite et de coordination régionale.

Au sein du Système des Nations Unies, le projet sera mis en œuvre en collaboration avec la MINUSCA, en particulier ses composantes justice et police, et s'appuiera sur l'expertise mobilisée dans le cadre du programme conjoint PNUD-MINUSCA d'appui à la restauration de l'État de droit. Il intégrera également l'arrangement global des Nations Unies en appui à l'État de droit (Global Focal Point for the Rule of Law – GFP), qui inclut l'Équipe d'experts des Nations Unies sur les violences sexuelles liées aux conflits (TOE). Toutes les activités du projet seront mises en œuvre dans l'esprit du mécanisme GFP, dans lequel les agences s'efforcent de réduire les duplications et de garantir la complémentarité de leurs actions, en s'appuyant sur leurs avantages comparatifs respectifs.

<b>Organisation bénéficiaire</b>	<b>Budget total dans l'année précédente</b>	<b>Sources principales du budget (donateurs etc.)</b>	<b>Emplacement des bureaux dans le pays</b>	<b>Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)</b>	<b>Experts techniques existants pertinents au projet</b>
<b>Organisation de convocation : PNUD</b>	<b>35 Millions USD</b>	<b>MINUSCA, INL, KOICA, UE, JAPON, PBF, UNDP Funding</b>	Bangui	120	- Conseiller Gouvernance et Etat de Droit - Spécialiste technique Réforme du
Partenaires d'exécution : Ministère de la Justice, de la			Bambari Bria Bangassou,		

Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance, Ministère de l'Intérieur, chargé de la Sécurité publique, Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale		<b>Windows</b>	Bosangoa Batangafo Ndélé Birafo Obo		secteur de sécurité / Coordinateur de projet - Expert national en sécurité - Expert national en justice -Assistant(e) du projet
<b>Organisation bénéficiaire : ONU DC</b>	<b>2 million USD</b>	<b>INL</b>	Bangui, RCA Dakar, Sénégal (bureau régional) Abidjan, Côte d'Ivoire (Hub régional sur la criminalité transnational organisée)	Bangui : 1	- Coordonnateur de programmes, Dakar - Assistant Administratif, Bangui
Partenaires d'exécution : Ministère de l'Intérieur, chargé de la Sécurité publique,					
<b>Organisation bénéficiaire : ONU Femmes</b>	<b>15 millions USD</b>	PBF, MINUSCA, KOICA, UE, France, Gouvernement de la RCA, Japon	Bangui  Bambari	<b>34</b>	- Analyste des Programmes Gouvernance et Participation Politique -Planning and Programmes Specialist - Associée aux finances
Partenaires d'exécution :  Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant, ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement local					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

La gouvernance du projet reposera sur deux mécanismes complémentaires, en cohérence avec les dispositions prévues pour les projets financés par le PBF :

**1. Comité de Pilotage Conjoint (CoPil) pour la consolidation de la paix**

- a. Le projet sera intégré dans le mécanisme existant du CoPil, qui assure la supervision stratégique et politique de l'ensemble des projets financés par le PBF.
- b. Le CoPil, coprésidé par le Gouvernement (Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale) et le Coordonnateur Résident du Système des Nations, garantira l'alignement du projet avec les priorités nationales et les engagements du PBF, ainsi que la mobilisation et l'appui politique de haut niveau. Il aura un rôle d'orientations stratégiques et de prise de décisions pour assurer une meilleure performance et redevabilité du projet.
- c. Le Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée, Ministère de la justice, de la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance ; Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ; Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité nationale et de la réconciliation pourraient prendre part aux réunions du Comité de pilotage en cas de besoin. Ce Comité de pilotage conjoint sera soutenu par un Comité Technique global du PBF.

**2. Comité Technique du Projet**

- a. Un Comité Technique sera mis en place spécifiquement pour ce projet afin d'assurer la cohérence opérationnelle, pour échanger sur l'état d'avancement du projet, les défis et contraintes rencontrés et de proposer des décisions clés relatives à la mise en œuvre.
- b. Il impliquera les ministères sectoriels et principales institutions nationales ciblées par le projet (Directeur Général de la Gendarmerie, Directeur Général de la Police, ENAM, CSM), les agences partenaires (PNUD, ONU Femmes, ONUDC), ainsi que les sections RSS, UNPOL et Affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSCA, les CLSR et les OSC pertinentes.
- c. Le Comité Technique travaillera en synergie avec le Secrétariat PBF pour tirer profit des orientations techniques sur le projet.

Cette articulation qui prendra en compte les Comités de Suivi/Evaluation à base Communautaire (CBM&E), permettra de combiner accompagnement politique, stratégique et programmatique (via le CoPil) avec une gestion opérationnelle et technique efficace (via le Comité Technique du projet), tout en assurant une coordination étroite entre le niveau central et le niveau local.

En outre, des réunions de concertations mensuelles au niveau technique entre le PNUD, l'ONU Femmes, l'ONUDC, et la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la

MINUSCA et l'UNPOL seront organisées chaque début de mois avec pour objectif de : a) évaluer l'état d'avancement du projet, les défis et planifier les activités à venir, b) discuter de l'état d'avancement des différents rapports mensuels/semestriels, s'assurer du bon échange d'informations entre le projet et les partenaires de mise en œuvre du projet (qui pourront éventuellement être invités à la réunion). L'équipe de gestion, de reporting et de coordination du projet est placée sous le leadership du PNUD (Agence Lead du Projet). Chacune des agences bénéficiaires veillera à l'assurance-qualité du projet conformément à son avantage comparatif sur l'une ou l'autre des composantes du projet et des produits qui relèvent de son mandat mais la mise en œuvre des activités se fera en complémentarité et de manière intégrée.

Conformément à la résolution 2759 du conseil de sécurité, la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSCA a notamment pour mission (1) d'aider à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, à développer les capacités et à améliorer l'efficacité du système judiciaire national ainsi que l'efficacité et la responsabilité du système pénitentiaire, notamment en fournissant une assistance technique au gouvernement de la RCA pour identifier, enquêter et poursuivre les responsables de crimes impliquant des violations impliquant des violations du droit international humanitaire et des violations et abus des droits de l'homme commis dans toute la RCA ; (2) Apporter un soutien et coordonner l'aide internationale pour renforcer les capacités et améliorer l'efficacité du système de justice pénale, dans le cadre du point focal mondial des Nations Unies sur l'état de droit, ainsi que l'efficacité et la responsabilité de la police et du système pénitentiaire, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies.

En exécution de cette mission, la MINUSCA dispose d'équipes qui fournissent l'appui technique varie tant en ce qui concerne l'appui technique aux procédures d'enquêtes et poursuites judiciaires et de jugement qu'en matière de planification et de mise en œuvre des réformes du système judiciaire.

En matière d'accès à la Justice, la MINUSCA ne s'occupe pas uniquement du déploiement du personnel judiciaire dans les zones ciblées mais s'assure aussi qu'ils fournissent des services judiciaires de manière conforme aux règles d'éthique et de déontologie. En outre, la MINUSCA s'assure également que les acteurs judiciaires déployés se coordonnent avec les acteurs communautaires dans les zones cibles, y compris les représentants des communautés de base (chefs de quartiers et de villages et acteurs de la société civile). Elle y développe en effet des activités de renforcement de l'accès à la Justice, y compris par une clinique juridique à Bria et plusieurs campagnes de sensibilisation des communautés locales sur leurs droits, des audiences foraines, des sessions criminelles, etc. En outre, la MINUSCA assure aussi la co-coordination de la Politique sectorielle de la Justice, et vise à apporter son soutien à la mise en œuvre cohérente des politiques publiques en matière de justice.

Ce travail que réalise la MINUSCA depuis plus de dix ans et ses ressources humaines techniques ajoutés à sa logistique seront mis en contribution pour ce projet. A ce titre, elle assurera le lead de tous les aspects techniques relatifs aux activités en lien avec la justice. Les partenaires finances ne pourront mobiliser d'expertise technique que lorsqu'elle ne peut être disponible au sein de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

Dans la pratique, la mise en œuvre des activités relatives à la justice se fera par la concertation des trois entités financées avec la MINUSCA. Le financement des activités et leur exécution seront soumis à la conception et l'approbation des termes de référence par la MINUSCA dans toutes les dimensions techniques. Cela n'assure pas seulement l'efficacité, mais également la cohérence et la complémentarité de ce projet avec les interventions et ressources disponibles.

S'agissant de la composition de l'équipe projet :

#### **PNUD**

Le PNUD mettra à disposition les postes suivants pour travailler sur le projet :

- **Conseiller Gouvernance & État de droit (P5 – 10 %), déjà en poste à Bangui.** Il assurera le suivi stratégique des activités et veillera à leur alignement avec les autres initiatives en cours.
- **Coordinateur de projet (P4 – 30 %), déjà en poste à Bangui.** Il assurera la coordination générale du projet et supervisera la mise en œuvre des activités relevant du PNUD.
- **Expert national en justice (NPSA-9 – 50 %), déjà en poste à Bangui.** Il sera chargé de garantir le suivi technique des volets liés à la justice dans le cadre du projet.
- **Expert national en sécurité (NPSA-9 – 50 %), déjà en poste à Bangui.** Il assurera le suivi technique des aspects liés à la sécurité.
- **Analyste financier et opérationnel (NPSA-9 – 25 %), déjà en poste à Bangui.** Il sera chargé des aspects opérationnels, financiers et administratifs du projet.

#### **ONU Femmes**

L'ONU Femmes mettra à disposition les postes suivants pour travailler sur le projet :

- **Spécialiste Genre/ VSBG/VSLC, Accès des femmes à la justice et en Gestion des Programmes de l'ONU Femmes (NPSA 11, 50% charge salariale)** assurera la coordination globale, la planification stratégique et le Suivi-évaluation des activités, en veillant à l'intégration des priorités transversales telles que l'accès à la justice pour les femmes et les filles, la sécurité communautaire et la cohésion sociale.
- **Un Chargé(e) de Programmes Femmes, Paix et Sécurité (P3, 10%)** et un Chargé de **Planification et Suivi-évaluation** et un **expert en communication, officier de sécurité** seront à contribution par l'ONU Femmes dans l'exécution du projet. Ils joueront un rôle clé dans la mise en œuvre du Programme, tout en intégrant une approche sensible au genre. Enfin,
- **Un/e Chauffeur(e) (100 % charge salariale, NPSA1)** garantira la mobilité sécurisée de l'équipe sur le terrain, facilitant l'accès aux zones d'intervention et contribuant ainsi au bon déroulement logistique des activités auprès des communautés cibles, le tout en collaboration avec les entités gouvernementales

**Tous les staffs seront basés à Bangui et effectueront des déplacements ponctuels sur le terrain.**

La mise en œuvre se fera en étroite collaboration avec les partenaires d'exécution, en particulier les organisations de la société civile, les organisations de femmes, les autorités locales et les institutions étatiques concernées. Un plan de travail détaillé sera élaboré dès le démarrage, intégrant un calendrier d'activités, des indicateurs de performance désagrégés par sexe, et des responsabilités claires. Le suivi et l'évaluation du projet seront assurés de manière continue à travers des missions de terrain, des réunions de coordination technique et l'utilisation d'outils de suivi sensibles au genre. Des rapports techniques et financiers réguliers seront produits conformément aux exigences du bailleur de fonds, incluant une analyse des progrès, des défis, des bonnes pratiques et des leçons apprises. Ces rapports seront partagés à des fréquences définies contractuellement (trimestrielles, semestrielles ou annuelles). Enfin, une stratégie de communication et de visibilité sera mise en place pour valoriser les résultats du projet, renforcer la redevabilité et mobiliser l'engagement des parties prenantes autour des objectifs de paix, de sécurité communautaire et de cohésion sociale avec une perspective de genre.

## **ONU DC**

L'ONU DC mettra à disposition les postes suivants pour travailler sur le projet :

- **Officier nationale chargé(e) de la coordination opérationnelle (50%)** qui assurera la coordination nationale, basé à Bangui, RCA.
- **Expert(e) international(e) (P4 – 10 %)** qui assurera la coordination stratégique et responsable de la gestion des projets PBF au sein de l'ONU DC, basé à Dakar, Senegal.

En ce qui concerne l'ONU DC, la mise en œuvre du projet sera assurée par une équipe dédiée mixte et complémentaire en étroite coordination avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre basé à Dakar. Le projet bénéficiera également de l'expertise entièrement couverte par le Bureau régional de l'ONU DC à Dakar, notamment celle des experts de la Section justice et de la Section application de la loi. Ces experts assureront la pertinence, la cohérence et la conformité technique des interventions avec les priorités nationales, les standards internationaux et les priorités identifiées par l'État. Cette complémentarité permettra de garantir une mise en œuvre fondée sur des approches intégrées, alignées sur les politiques nationales, les objectifs du projet et les bonnes pratiques internationales.

### **Gestion et coordination du projet**

Dès la confirmation de la réception de la première tranche de financement par les agences récipiendaires, l'équipe projet, sous le leadership du PNUD, organisera une réunion de coordination initiale afin de garantir un lancement harmonisé et efficace des activités.

En cas d'impossibilité de mettre en œuvre certaines activités ou si une réorientation stratégique du projet s'avère nécessaire, la décision sera d'abord examinée et discutée au sein du Comité Technique du projet, en concertation avec les parties nationales concernées. La proposition issue de ces délibérations sera ensuite soumise au Comité de Pilotage (CoPil) de la consolidation de la paix pour validation. Ce n'est qu'après cet accord interne que l'équipe projet, par l'intermédiaire du chef de file (PNUD), en informera officiellement le PBF afin d'obtenir ses orientations et, le cas échéant, convenir d'une révision des activités.

Enfin, l'équipe projet partagera des rapports d'avancement au PBF selon la fréquence convenue avec ce dernier. Elle bénéficiera également d'un appui technique régulier des bureaux régionaux et du siège des agences récipiendaires, afin de garantir une mise en œuvre de qualité conforme aux standards des Nations Unies.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

<b>Risque spécifique au projet</b>	<b>Niveau de risque (faible, moyen, élevé)</b>	<b>Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)</b>
<i>Instabilité de la situation sécuritaire</i>	Moyenne	Expérience des entités de mise en œuvre dans l'évaluation et la programmation des activités dans l'environnement de sécurité de la RCA et des zones de mise en œuvre
<i>Faible implication des bénéficiaires du projet pouvant hypothéquer leur appropriation</i>	Moyenne	Consultations des bénéficiaires à toutes les étapes de la formulation et de mise en œuvre du projet pour prendre en compte leurs besoins et priorités et, organisation d'ateliers de planification conjointe au cours de la phase de démarrage du projet afin de contextualiser l'appui programmatique dans les zones d'intervention, et contacts réguliers avec les bénéficiaires. Les entités de mise en œuvre s'assureront que les femmes, les jeunes, les retournées et les déplacées soient également consultées à toutes les étapes.
<i>Risques de sécurité, représailles, stigmatisation sociale et communautaire (absence de protection) des membres des OSC et/ou groupements à base communautaires, des magistrats et des avocats partenaires du projet.</i>	Elevée	Au regard du contexte sécuritaire dans la zone de mise en œuvre, des pesanteurs socio-culturelles toujours prégnantes et du niveau de pauvreté des communautés bénéficiaires, l'engagement des organisations à la base dans le cadre du projet, pourrait les exposer à des risques de violence et de marginalisation. A cet effet, au titre de la prévention et de la réponse à ces risques de protection, le Projet envisage capitaliser sur le système d'alerte précoce, des forums locaux des droits de l'homme, des comités locaux de paix et de réconciliation, des comités locaux de sécurité, des mécanismes classiques de protection des civils ainsi que les cadres de coopération avec les autorités locales (administratives, sécuritaires et judiciaires). Le projet mettra en place les mesures suivantes : <b>1.</b> Sécurisation des activités de suivi : anonymisation des rapports, dispositifs

		<p>d'alerte et protection via la MINUSCA/FSI.</p> <p>2. Garantir l'indépendance judiciaire : plaidoyer institutionnel et renforcement de la protection légale des OSC, juges et avocats.</p> <p>3. Appui direct aux acteurs exposés : accompagnement sécuritaire et psychosocial, formations à la gestion des risques.</p>
<i>Mutations du personnel</i>	Moyenne	<p>Identification des points focaux locaux pouvant aider à atténuer le risque élevé de rotation du personnel au niveau des différentes institutions et formation des formateurs locaux pour mitiger les effets des mutations régulières tout en préservant la mémoire institutionnelle et les acquis.</p>
<i>La sensibilité des interventions dans le secteur de la sécurité peut comporter des risques liés à d'éventuelles violations des droits humains commises par les forces de sécurité, susceptibles d'affecter la crédibilité et la légitimité du projet.</i>	Moyenne	<p>Application systématique du cadre HRDDP (Human Rights Due Diligence Policy) comme prérequis pour tout appui aux forces de sécurité, incluant le screening avant formation, déploiement ou tout autre appui.</p> <p>Concertation étroite et continue avec la partie gouvernementale pour s'assurer de l'adhésion et de la conformité aux engagements en matière de respect des droits humains.</p> <p>Suivi régulier et indépendant des activités pour identifier à temps toute atteinte potentielle aux droits humains et prendre les mesures correctives nécessaires.</p>

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Un mécanisme de suivi/évaluation sera mis en place dès le démarrage du projet, en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF. Il appliquera les principes du suivi à base communautaire (CBM&E), initiative pilote du Fonds pour la consolidation de la paix. En effet, le suivi et l'évaluation communautaire permettent de recueillir les points de vue sur des communautés sur la mise en œuvre du projet et facilitera le processus itératif qui permet en temps et en heure, aux agences de mise en œuvre, aux acteurs nationaux et au Coordonnateur

résident de prendre les mesures correctives lorsque nécessaire. Ce groupe de suivi communautaire sera choisi à l'issue de consultations au niveau local.

Également, le bureau pays PNUD dispose d'une unité Oversight dont les attributions incluent l'assurance qualité et le suivi-évaluation des projets. Cette unité de manière conjointe avec les équipes de suivi évaluation et de reporting de ONU Femmes et UNODC appuieront le projet tout au long de sa mise en œuvre. Les rapport élaborés et diffusés conformément aux politique et procédures de programmation du PNUD, ONU Femmes et ONUDC, dans le respect des canevas et formulaires recommandés par le PBSO.

Des missions de suivi seront régulièrement organisées dans la zone de mise en œuvre du projet par le lead du PNUD, une étude de base sera réalisée en début du projet, une revue à mi-parcours du projet sera effectuée par l'équipe du suivi évaluation et une évaluation indépendante finale sanctionnera la fin du projet.

Les actions suivantes seront entreprises pour assurer le suivi-évaluation du projet : (i) mobilisation d'une équipe chargée de suivi-évaluation sous le lead du PNUD ; (ii) élaboration en début de projet d'un plan de suivi qui décrira la méthodologie de suivi et évaluation, les responsabilités et les échéances ; (iii) mise en place d'une base de données commune de suivi en ligne que les trois agences pourront compléter ; (iv) organisation de réunions de coordination régulières entre les agences d'exécution du projet et (v) organisation de missions de suivi conjointes entre les agences récipiendaires. L'équipe chargée de suivi-évaluation s'assurera de (i) l'efficacité de la mise en œuvre du projet, (ii) l'efficacité des actions et la qualité des résultats annuels et finaux, (iii) et de la documentation des bonnes pratiques et témoignages. Par ailleurs, elle procédera à la compilation des données renseignées dans la base de données commune.

Les outils de collecte de données comprendront, entre autres, les rapports d'activités, les procès-verbaux des réunions des comités locaux ainsi que les informations reçues et partagés par les différentes sections de la MINUSCA. Les résultats et données recueillies seront ventilées et des outils de visualisation de données graphiques seront générés et partagés. Les équipes terrain des agences partenaires et les bureaux terrains de la MINUSCA pourront également faire remonter des informations au niveau central. Le Secrétariat du PBF sera sollicité périodiquement pour l'appui au suivi-évaluation. Conformément aux directives du PBF, des rapports seront agrégés tous les six mois et les leçons apprises seront régulièrement archivées et partagées. Les rapports de suivi du projet seront établis et consolidés par l'agence lead, le PNUD.

Des enquêtes de perception seront réalisées conjointement par le PNUD, l'ONUDC, l'ONU Femmes et la MINUSCA en début et fin de projet afin de mesurer le taux de satisfaction des bénéficiaires et les changements de perception / qualitatifs vis-à-vis du sentiment de sécurité et de justice des populations, de la confiance accrue des populations etc. Ces enquêtes de perception contribueront à évaluer les effets de moyen terme de ce projet sur la consolidation de la paix dans la région visée, nous offrant ainsi la possibilité d'ajuster l'ensemble des projets qui suivront en fonction des leçons apprises. Le PBF sera consulté tout au long du processus des enquêtes de perception.

Ce projet fera l'objet d'une évaluation finale indépendante. Le processus d'évaluation sera conjoint, dirigé par le PNUD en tant qu'agence lead, et impliquera l'élaboration conjointe des Termes de Référence pour l'évaluation, la sélection conjointe de l'évaluateur et la revue conjointe du rapport. Le PBF sera consulté tout au long du processus d'évaluation finale.

En matière de communication, toutes les agences contribueront aux efforts de communication par l'intermédiaire de leurs unités respectives afin d'assurer la visibilité de l'ensemble du projet. Des contenus de communication et des supports de visibilité seront élaborés tout au long de la mise en œuvre pour promouvoir le projet : des web stories seront publiées sur les sites du PNUD, de l'ONU DC et d'ONU Femmes, et des fiches d'information illustrant les avancées du projet seront produites à l'intention des bailleurs et des partenaires. Toutes les réussites majeures du projet seront partagées sur les réseaux sociaux de l'ensemble des agences et du PBF.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La stratégie de durabilité du projet repose sur quatre axes complémentaires visant à garantir la pérennité des acquis :

1. **Transfert progressif de la prise en charge par l'État**  
Depuis 2023, l'État assure l'intégration et la rémunération des nouveaux recrues au sein des FSI et de la Justice. Toutefois, certaines lenteurs administratives, notamment au niveau du Ministère de la Justice, entraînent parfois des retards. Le projet accompagnera les ministères concernés et mènera le plaidoyer nécessaire afin de garantir qu'à l'issue de leur formation, les nouveaux recrues soient directement intégrés et pris en charge par l'État, réduisant ainsi les risques de rupture ou de démotivation.
2. **Institutionnalisation des mécanismes communautaires et locaux**  
La relance des CLPR, CLS, MARC et les cliniques juridiques constitue un acquis important. Pour assurer leur durabilité, le projet favorisera leur intégration dans les structures locales (communes, préfectures, tribunaux, commissariats, brigades) et renforcera leurs liens avec les structures officielles de l'État. Un plaidoyer sera mené pour leur reconnaissance institutionnelle dans les cadres réglementaires et politiques existants.
3. **Intégration des dispositifs de formation dans les structures nationales**  
L'accent mis sur la formation initiale des FSI, magistrats sera complété par une stratégie visant à assurer la formation continue. Le projet soutiendra l'intégration des curricula et modules développés dans les écoles nationales (ENAM, écoles de police et de gendarmerie), afin que les capacités renforcées deviennent un acquis institutionnel transmis aux nouvelles générations.
4. **Pérennisation des cliniques juridiques**  
Le projet renforcera la pérennité des cliniques d'aide juridique en capitalisant sur les enseignements tirés des projets antérieurs (Stratégie nationale d'aide légale de 2017, Loi sur l'aide légale de 2020). Un accord formel sera recherché avec le Ministère de

la Justice afin d'assurer l'intégration progressive de ces structures dans les systèmes nationaux. Parallèlement, un plan de financement durable sera élaboré, incluant l'inscription dans les budgets nationaux et l'exploration de partenariats avec des bailleurs techniques et financiers. Ce dispositif contribuera à institutionnaliser l'accès à une justice équitable et de proximité.

### **III. Budget du projet**

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranche dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

### Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question		Non	Commentaire
<b>Planification</b>			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		Tout le personnel fait déjà partie des équipes respectives des agences.
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Oui, les bureaux locaux ont été informés pendant la rédaction de la CN et du ProDoc.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		Une analyse préliminaire s'appuie sur les leçons des projets PBF antérieurs, la relance des CLPR/CLS/MARC et les expériences de formation des FSI et magistrats. Des analyses complémentaires restent nécessaires, notamment une cartographie des mécanismes communautaires. Ces travaux seront conduits en début de projet pour affiner la planification et le calendrier.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		

9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A	
<b>Genre</b>		
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X	Oui, le projet s'est appuyé sur le Plan d'action genre, la Stratégie pour les adolescents, ainsi que sur les contributions techniques des expertes genre du PNUD
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X	En cours
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X	
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X	

### Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		Le projet prévoit une identification claire des bénéficiaires dans les zones d'intervention, comprenant les agents de la police et de la gendarmerie, le

			personnel judiciaire ainsi que des organisations de la société civile préalablement identifiées pour travailler en collaboration avec les communautés locales.
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		Le projet mobilise à la fois des experts internationaux et nationaux. L'ensemble du personnel du projet est cofinancé par les agences bénéficiaires et la présente proposition au Fonds pour la consolidation de la paix (PBF). Les experts internationaux assureront la supervision et l'orientation stratégique globale, tandis que les experts nationaux veilleront à la mise en œuvre quotidienne des activités.
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui	X		La MINUSCA appuiera les activités du projet dans les régions ciblées à

<p>est fourni. Et si non, pourquoi pas.</p>		<p>travers ses bureaux de terrain, et le projet bénéficiera de l'expertise logistique et technique des unités JCS, RSS et d'UNPOL de la MINUSCA. En outre, les agences de mise en œuvre mobiliseront des ressources supplémentaires, telles que Funding Windows du PNUD, les programmes mondiaux et d'autres fonds, afin de compléter les initiatives en matière de sécurité communautaire et d'accès à la justice.</p>
---	--	---

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

**Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project	Within three months from the operational	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

duration	project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

#### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

#### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the

Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>34</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>34</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat 1 :</b> Les zones ciblées disposent d'institutions de justice et de sécurité intérieure inclusives et efficaces.</p> <p>- En lien avec SRF: <b>Priorité Stratégique 2: D'ici à 2028, les institutions de l'État, tant au niveau national que local, sont améliorées pour fournir de services clés liés à la justice, la sécurité et les droits humains.</b></p>		<p><b>Indicateur 1 a :</b> Pourcentage de la population dans les zones ciblées déclarant faire confiance aux institutions de justice et de sécurité (<i>désagrégé par sexe, âge, statut de déplacé</i>). (SRF)</p> <p><b>Baseline :</b> A déterminer <b>Cible :</b> + 20%</p>	<p>Enquête de perception <b>Fréquence :</b> début du projet, mi-parcours (mois 18), fin du projet (mois 34)</p>	<p>Définir la méthodologie de l'enquête de perception (questionnaire standardisé, désagrégation par sexe et âge).</p> <p>Mener l'étude de référence (baseline) : début de projet.</p> <p>Suivre périodiquement l'évolution via outils légers ou intermédiaires.</p> <p>Réaliser l'étude finale à partir du 30ème mois.</p> <p>Analyser les écarts entre baseline et cible visée.</p> <p>Partager les résultats avec les parties prenantes (UNDP, MINUSCA, autorités locales).</p>
		<p><b>Indicateur 1 b :</b> Pourcentage des personnes qui perçoivent que la sécurité s'est améliorée sur les 12 derniers mois dans les zones d'intervention (incluant désagrégation par sexe et âge). (SRF)</p> <p><b>Baseline :</b> A déterminer <b>Cible :</b> +20%</p> <p><b>Indicateur 1 c :</b> Pourcentage de femmes et de filles déclarant qu'elles peuvent signaler des incidents de violence (y compris VBG) sans crainte de représailles ou de stigmatisation</p> <p><b>Baseline :</b> à déterminer <b>Cible :</b> 40%</p>		
	<p><b>Produit 1.1 :</b> Les FSI déployées dans les zones ciblées assurent effectivement la protection</p>	<p><b>Indicateur 1.1.1 :</b> Ratio des forces de sécurité (policiers et gendarmes) par rapport à la population dans les zones d'intervention.</p>	<p>Rapports de l'UNPOL sur le nombre de FSI, rapports consolidés</p>	<p>Tous les ans</p>

	des populations.	<b>Baseline</b> : 1 FSI sur 2345 (données Ministère intérieur) <b>Cible</b> : 1 FSI sur 1250	du projet	
		<b>Indicateur 1.1.2</b> : Nombre de membres des FSI ayant bénéficié de formations continues et appliquant les compétences acquises dans l'exercice de leurs fonctions.  <b>Baseline</b> : 0 <b>Cible</b> : 250 (125 gendarmes – 125 officiers de police) Pourcentage de femmes : 35%	Rapports de l'UNPOL, rapports de MOI, rapport des ateliers	Tous les six mois
		<b>Indicateur 1.1.3</b> : Pourcentage de FSI dotés d'équipements sensibles au genre.  <b>Base line</b> : à déterminer <b>Cible</b> : + 35%	Rapports de l'UNPOL, rapports de MOI	Après les déploiements des FSIs
	<b>Produit 1.2</b> : Les systèmes de justice traitent les violations des droits humains, y compris les VSBG, ainsi que les activités illicites.	<b>Indicateur 1.2.1</b> : Nombre de nouveaux magistrats (dont % de femmes) formés et déployés dans les zones ciblées.  <b>Baseline</b> : 0 <b>Cible</b> : 20 (50% des femmes)	Rapports de la MINUSCA JCS, rapports de MOJ	Tous les ans
		<b>Indicateur 1.2.2</b> : Nombre d'affaires judiciaires traitées dans le cadre des sessions criminelles organisées dans les zones d'intervention (dont % impliquant des cas de VBG).  <b>Baseline</b> : 0 <b>Cible</b> : 50 (20% impliquant des cas de	Rapports de la MINUSCA JCS, les dossiers traités par les TGIs et les session criminelles	Tous les ans

		VBG) <b>Indicateur 1.2.3 :</b> Nombre d'affaires ayant fait l'objet de mesures alternatives à l'emprisonnement (y compris les Travaux d'Intérêt Général - TIG), dans les juridictions appuyées.  <b>Baseline :</b> 0 <b>Cible :</b> 5 cas	Rapports de la MINUSCA JCS	Tous les six mois
	<b>Produit 1.3 :</b> La gouvernance et la redevabilité des institutions de justice et de sécurité sont renforcés.	<b>Indicateur 1.3.1 :</b> Nombre de missions d'inspection réalisées.  <b>Baseline :</b> 0 <b>Cible :</b> 15 (5 missions par service)	Les rapports des missions d'inspection, rapports d'activités	Tous les trimestres
		<b>Indicateur 1.3.2 :</b> Nombre de réunions de coordination tenues entre les organes de contrôle institutionnels et les acteurs de la justice et de la sécurité pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations formulées à la suite des inspections et audit.  <b>Baseline :</b> 0 <b>Cible :</b> 12 (des réunions trimestriels)	Comptes rendus des réunions, rapports d'activités	Tous les trimestres
		<b>Indicateur 1.3.3 :</b> Nombres des rapports publiés sur les statistiques judiciaires et pénitentiaires.  <b>Niveau de référence :</b> 0 <b>Cible :</b> 3	Rapports publiés, rapports de la MINUSCA	Tous les ans
<b>Résultat 2 :</b> Les communautés dans les zones ciblées contribuent à la restauration du tissu social.		<b>Indicateur 2 a :</b> Nombre de conflits communautaires résolus par les mécanismes de résolution des conflits (CLPR, comité de paix etc.) (SRF)	Rapport des comités locaux	Tous les trimestres

<p>En lien avec le SRF : Résultat Stratégique 4: D'ici 2028, les tensions et les conflits violents entre les communautés, y compris entre les personnes retournées et les communautés d'accueil, sont réduits et la cohésion sociale est renforcée</p>		<p><b>Niveau de référence</b> : à déterminer <b>Cible</b> : 500 personnes</p>		
		<p><b>Indicateur 2 b</b> : Pourcentage de structures locales de gouvernance et de dialogue soutenues par le projet (<i>comités de sécurité, mécanismes de protection, comités de dialogue/médiation</i>) dans lesquelles la participation active des femmes et des jeunes contribue à la prise de décisions et à la mise en œuvre d'actions de prévention ou de résolution des conflits</p> <p>Baseline : A déterminer Cible : ≥ 60 %</p>	<p>Rapport de données de suivi participatif, registres des comités, rapports d'activités, groupes de discussion</p> <p><b>Fréquence</b> : Tous les 12 mois</p>	<p>Recenser et cartographier tous les comités pertinents (dialogue, médiation, sécurité ...) dans les zones d'intervention, y compris ceux créés ou soutenus par le projet. Définir les critères d'activité (réunions tenues, actions menées, rapports produits) pour considérer un comité comme « actif ».</p> <p>Mettre en place un système de suivi (listes de membres, feuilles de présence, fiches de suivi) avec désagrégation par sexe et âge.</p>
		<p><b>Indicateur 2 c</b> : Proportion estimée de la population cible ayant participé ou ayant été exposée à des activités de sensibilisation (radios communautaires, forums, cliniques juridiques).</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 <b>Cible</b> : 25%</p>	<p>Rapports de distribution médiatiques, rapports d'activités</p>	<p>Tous les trimestres</p>
	<p><b>Produit 2.1</b> : Les populations, y compris les femmes et les jeunes, ont une meilleure connaissance de leurs droits et bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire de qualité.</p>	<p><b>Indicateur 2.1.1</b> : Nombre de bénéficiaires des cliniques juridiques communautaires (dont femmes et jeunes).</p> <p><b>Baseline</b> : 0 <b>Cible</b> : 3,000 Pourcentage de femmes : 50%</p>	<p>Données de suivi participatif, rapports de la MINUSCA JCS</p>	<p>Tous les trimestres</p>
		<p><b>Indicateur 2.1.2</b> : Nombre de</p>	<p>Données de suivi</p>	<p>Tous les trimestres</p>

		<p>personnes sensibilisé sur les droits, la prévention de la violence et l'accès à la justice.</p> <p><b>BAseLine : 0</b>  <b>Cible : 10,000</b>  Pourcentage de femmes 60%</p>	<p>participatif, rapports de la MINUSCA JCS</p>	
		<p><b>Indicateur 2.1.3 :</b> Nombre de cas accompagnés par les prestataires d'aide juridique, dont le pourcentage lié aux violences basées sur le genre (VBG).</p> <p><b>Niveau de référence : 0</b>  <b>Cible : 1500 cas (au moins 30% liés aux VBG)</b>  Pourcentage de femmes 100%</p>	<p>Données de suivi participatif, rapports de la MINUSCA JCS</p>	<p>Tous les six mois</p>
	<p><b>Produit 2.2 :</b> La sécurité communautaire et les mécanismes inclusifs de résolution des conflits favorisent la cohésion sociale.</p>	<p><b>Indicateur 2.2.1 :</b> Nombre d'acteurs de la justice informelle formés sur les mécanismes alternatifs de règlement des conflits (MARC) (médiation, conciliation) et sur l'intégration du genre dans les procédures devant ces mécanismes.</p> <p><b>Pourcentage des femmes parmi les acteurs de la justice informelles formées;</b></p> <p><b>Nombre des réunions des cadres de concertations entre les acteurs judiciaires déployés dans les zones ciblées et les acteurs de la justice</b></p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p>Tous les six mois</p>

		<p><b>informelle qui sont, de facto ou de jure des représentants de leurs communautés (chefs de quartiers, de villages, de groupements et des sultanats)</b></p> <p><b>Niveau de référence : 0</b>  <b>Cible : 200</b>            Pourcentage de femmes 50%</p>		
		<p><b>Indicateur 2.2.2 :</b> Nombre de Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) opérationnels dans les zones ciblées, avec un plan d'action local actualisé et mis en œuvre.</p> <p><b>Niveau de référence : 0</b>  <b>Cible : 5</b></p>	Rapport d'activités, données de suivi participatif, groupes de discussion	Tous les six mois
		<p><u>Indicateur 2.2.3 :</u> Existence d'une étude de référence menée en partenariat avec l'ICASEES et les organisations de la société civile féminines sur la participation des femmes dans les secteurs de la justice et de la sécurité, y compris leur accès à la justice</p> <p><b>Niveau de référence : 0</b>  <b>Cible : 1</b></p>	Rapport de l'étude disponible	Au début du projet
		<p><b>Indicateur 2.2.3 :</b> Pourcentage de la population déclarant avoir été sensibilisé sur les aspects liés au vivre-ensemble, à la justice ou à la sécurité</p>	Rapport d'activités, données de suivi participatif groupes de discussion	Tous les trimestres

		communautaire. <b>Niveau de référence : 0</b> <b>Cible : 60%</b> Pourcentage de femmes 50%		
	<b>Produit 2.3</b> : La confiance des populations en la justice, en la sécurité et aux infrastructures de paix est améliorée.	<b>Indicateur 2.3.1</b> : Nombre d'enquêtes de perception réalisées.  <b>Niveau de référence : 0</b> <b>Cible : 2</b>	Enquêtes de perception de paix	Définir la méthodologie de l'enquête de perception (questionnaire standardisé, désagrégation par sexe et âge). Mener l'étude de référence (baseline) : début de projet. Suivre périodiquement l'évolution via outils légers ou intermédiaires.  Réaliser l'étude finale à partir du 30ème mois.
		<b>Indicateur 2.3.2</b> : Nombre de rapports de monitoring et d'observation produits et diffusés par les OSC et le barreau.  <b>Niveau de référence : 0</b> <b>Cible : 6</b>	Rapports de monitoring et d'observation	Tous les ans
		<b>Indicateur 2.3.3</b> : Nombre de personnes appartenant aux OSC et au barreau formé sur le suivi des violations des droits humains.  <b>Niveau de référence : 0</b> <b>Cible : 150</b> <b>Pourcentage des femmes : 50%</b>	Rapport d'activités, données de suivi participatif	Tous les trimestres



---

<sup>i</sup> OHCHR & MINUSCA, *Rapport sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine*, mars 2024.

<sup>ii</sup> PNUD, *État de la Justice en RCA*, 2023 ; MINUSCA, *Rapport trimestriel Section Affaires civiles*, 2023

<sup>iii</sup> **Sources** : OHCHR & MINUSCA, *Rapport annuel sur les droits de l'homme en RCA*, mars 2024 ; ANE, *Rapport sur les initiatives de gouvernance locale*, 2024.

<sup>iv</sup> MINUSCA, *Case Study Bambari*, 2023 ; PNUD, *Programme d'Appui à la Justice et à la Sécurité en RCA*, 2024